

# DU CONSEIL MUNICIPAL























#### DANS LES COMMUNES RURALES UN LIEN PARTICULIER UNIT LES HABITANTS ET LEURS ÉLUS.

Pour combien de temps encore?

Les élus et les citoyens constatent qu'il existe une crise de confiance entre l'Etat et les communes, en particulier les communes rurales. Nous assistons en effet à un double mouvement : recentralisation des moyens et multiplication des normes à appliquer d'une part et accroissement des besoins locaux de l'autre.

Placée au cœur de ce paradoxe, la commune est mise en tension et son image est abimée.

Nous partageons l'Appel de l'Association des Maires de France pour dire que les communes sont des acteurs irremplaçables dans le quotidien des français, dans votre quotidien.

Nous disons que les communes sont la cheville ouvrière de la démocratie de proximité.

Nous disons qu'elles garantissent la continuité et l'efficacité des services publics, qu'elles tissent et retiennent les fils du lien social.

Nous disons qu'elles sont les artisans patients et déterminés de l'éducation, de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité.

Je souhaite rappeler le rôle de votre commune, la valeur de la proximité entre élus et habitants ; valoriser l'image de la commune comme maillon à part entière de la vie démocratique de notre pays. Et vous inviter à soutenir votre commune ( ne pas confondre commune et conseil municipal).

La commune par l'engagement des élus et la conscience professionnelle de ses agents, rend au quotidien de nombreux services à la population.

Nous vous présentons dans ce bulletin réalisations majeures de certaines dernières années; les projets en cours ; les différentes manifestations, festivités qui ont jalonné l'année passée ; le rôle de plus en plus pointu des agents communaux ; l'engagement de longue date vis-à-vis de l'éducation, de l'enseignement des enfants avec la création du SIRP en septembre 1990 puis du centre aéré en 2010 ; le soutien apporté aux jeunes aigaliérois pour leur première expérience de travail au sein de la commune ; le dynamisme des associations.

#### L'investissement communal

Selon le rapport 2018 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, le bloc communal est le premier investisseur public national: 70 % des investissements publics. Contrairement à l'Etat, les communes sont peu endettées puisqu'il leur est interdit de recourir à l'emprunt pour équilibrer leur budget de fonctionnement. Les communes ont recours à l'emprunt pour investir.

Je crois pouvoir démontrer qu'à notre niveau, commune rurale de 500 habitants, nous avons apporté notre contribution au développement économique local par les investissements réalisés sur la commune.

Les conseils municipaux successifs ont réalisé plusieurs projets importants.

Des acquisitions foncières ont été finalisées lorsque cela s'est avéré possible et nécessaire, pour créer ou agrandir des équipements publics tels la construction en 2002 de l'école avec la cantine et la garderie ; l'extension du cimetière à Gattigues; le parking du Pouzet. Les acquisitions foncières enrichissent le patrimoine communal.





l'initiative en 2009 de créer un parc photovoltaïque sur la commune et le Conseil Municipal suivant qui l'a réalisé. Cela a représenté plus de 25 Millions d'euros d'investissement qui ont bénéficié aux entreprises, dont plusieurs entreprises locales.

d'engager deux réalisations d'envergure sur la commune, sans augmentation des impôts communaux.

La restauration de l'ancien presbytère avec la création de cinq logements sociaux et la rénovation de la salle de culte, servant également de salle multi-activités utilisée actuellement par la bibliothèque gérée par l'Aphyllanthe. Et la rénovation complète, extension du bâtiment Mairie-Bibliothèque, dont les travaux sont en cours.

Auxquels s'ajoutent d'autres travaux qui sont aussi des dépenses d'investissement:

L'entretien de la voirie, garante de la mobilité des habitants ; De nombreux chemins communaux que ce soit au cœur des hameaux ou sur l'ensemble de la commune très étendue, font l'objet de travaux d'entretien réguliers et répétés.

sécurisation L'aménagement de plusieurs voies importantes : la pose de ralentisseurs dans la traversée de Gattigues-Champ des Baumes, ainsi qu'à Bourdiguet ; le carrefour à Gattigues avec la création de places de stationnement ; la pose de radars pédagogiques dans la descente de la Route Stéphane Hessel.

Le Chemin du Pouzet avec une réfection complète de la voirie élargie et la mise en sécurité de l'accès sur la Route Stéphane

C'est bien le Conseil Municipal qui a eu Hessel. La création d'un parking de 45 places situé en haut du Chemin du Pouzet permet d'accéder directement à la salle polyvalente.

> Les enfants et leurs parents peuvent aussi se garer sur ce parking pour utiliser en toute sécurité le cheminement qui mène à l'école.

Les recettes générées par le parc ont permis La mise en discrétion très coûteuse (car les opérateurs se désengagent) des réseaux électriques et télecom au coeur hameaux : Gattigues pour commencer, le Chabian en 2005, puis Marignac Foussargues, Aigaliers en 2017, Bourdiguet se termine. Chaque fois l'éclairage public est renouvelé et amélioré par des candélabres équipés d'ampoules à basse consommation et réglés dans tous les hameaux sur une horloge astronomique qui déclenche l'éclairage et l'extinction à partir de l'heure légale du lever et du coucher du soleil par soucis d'économie d'énergie.

> Le Conseil municipal est mobilisé depuis longtemps pour le développement de la vie locale sportive, culturelle et associative :

> La construction du cabanon des chasseurs et randonneurs a amélioré l'espace utilisé par les chasseurs et offert une pièce dédiée à la découpe garantissant l'hygiène et un meilleur confort.

> La construction du court de tennis, puis celle du terrain multisports permettent habitants et leurs amis, aux enfants de l'école et du centre aéré de se retrouver autour de jeux ou de la pratique d'un sport au coeur du village.



# э 🕌

#### LE MOT DU MAIRE

La création de la bibliothèque communale en 2002, gérée et animée depuis plusieurs années par l'association Aphyllanthe qui rayonne bien au -delà d'Aigaliers.

réponses rapides aux besoins formulés, soit individuellement, soit collectivement.

Autre enjeu majeur : l'approvisionnement des populations en eau potable qui est de la responsabilité des communes. La commune d'Aigaliers fait partie des communes historiques qui ont créé le syndicat intercommunal d'eau de Collorgues en 1947 le SIVOM-dans lequel siègent le Maire et un Conseiller municipal de chaque commune.

Ceux-ci ont œuvré de longue date pour que le réseau en eau potable du hameau de Bourdiguet soit renforcé cette année et pour que le raccordement du hameau Le Chabian soit effectif en 2019.

Rappelons ici que les communes adhérentes au SIVOM ont voté en 2003 pour la gestion directe en Régie, ce qui a permis de diminuer le prix du m3 d'eau par rapport au précédent gestionnaire privé et que l'entretien des réseaux est réalisé régulièrement par le syndicat.

La démonstration n'est plus à faire, la gestion au plus près des habitants est gage d'économie et de réponses directes aux besoins des populations.

Faut-il rappeler que les impôts percus par la commune sont en totalité ré-investis pour les besoins de ses habitants ?

Ce qui n'est pas quantifiable mais qui a beaucoup de valeur à mon sens, c'est la proximité des habitants avec les élus qui permet des échanges réciproques d'informations, qui débouchent sur des Je souhaite la Bienvenue aux familles qui ont choisi de s'installer sur notre commune.

Cette année, nous ne pouvons pas organiser la traditionnelle cérémonie des Voeux puisque la salle polyvalente est occupée par les services de la Mairie.

En 2019, avant l'été, nous nous retrouverons pour l'inauguration de la nouvelle Mairie et de la Bibliothèque.

Bonne Année 2019
à chacune, chacun d'entre vous!

Daniel Boyer

Maire

Ce bulletin d'informations municipales est exceptionnellement composé de nombreuses pages.

Nous avons voulu vous présenter le rôle, la place, les réalisations, les perspectives de notre Commune rurale et vous montrer les risques que font peser depuis plusieurs années les politiques publiques et les textes de loi sur l'existence même des Communes.



## L'INTERCOMMUNALITÉ - CCPU

L'INTERCOMMUNALITÉ TELLE QUE L'A VOULUE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE D'ETAT, C'EST-À-DIRE TRÈS GRANDE AVEC AU MINIMUM 15000 HABITANTS ET AVEC UNE REPRÉSENTATION DES COMMUNES EN FONCTION DE LEURS POPULATIONS, EST MAL VÉCUE PAR LES MAIRES DES PETITES COMMUNES.

Les principaux objectifs étaient de donner la gouvernance à la ville centre du secteur de l'intercommunalité et de diluer les Communes avant de les réduire à de simples officines en charge de l'état civil et des mariages.

Les deux derniers gouvernements ont imposé cette conception centralisatrice au travers de la loi NOTre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

LES DEUX ASSOCIATIONS NATIONALES DES MAIRES - ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) ET ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF) DÉNONCENT CE COMMUNES ET SANS REMETTRE EN CAUSE L'INTERCOMMUNALITÉ, FONT DES PROPOSITIONS POUR LAISSER LE LIBRE CHOIX AUX MAIRES DE DÉCIDER DE CE QUI EST À TRANSFÉRER L'INTERCOMMUNALITÉ OU DE CE QUI DOIT RESTER COMPÉTENCE DE LA COMMUNALE.

Cette forme autoritaire d'intercommunalité est maintenant fortement contestée!

Notre intercommunalité –la Communauté de Communes Pays d'Uzès- CCPU- n'échappe pas à ce constat. La ville centre, Uzès, dispose de 15 délégués sur 56 délégués.

Le jeu des 15 vice-présidences nommés par le président de la CCPU permet le captage du pouvoir. La gouvernance se résume à un pouvoir autour du président avec un bureau composé des 15 vice-présidents.

Ce bureau se réunit certainement, mais les autres délégués ne savent pas où, ni quand, puisqu'il n'y a pas de compte-rendu! Les séances publiques du Conseil communautaire consistent à la lecture par un vice-président de la délibération à voter. Gare à la vindicte ironique du président si un Délégué souhaite instaurer un débat ou exprimer son point de vue. De toutes façons, les comptes-rendus de séance ne font pas état des prises de parole.

Autre argument pour promouvoir cette intercommunalité : faire des économies, simplifier le «mille-feuilles» territorial, c'est-à-dire supprimer les Communes et les Départements.

Résultat pour les contribuables: un impôt supplémentaire à hauteur de 7,9 millions d'Euros pour la CCPU (Taxe Foncière et Taxe Habitation), soit 45 % du budget de la CCPU qui compte à ce jour, plus de cent salariés.

La question est bien de savoir pour quels services supplémentaires rendus à la population?

Après les élections municipales de 2020, le prochain Conseil communautaire aura à gérer le Centre des congrès appelé L'Ombrière. Cet investissement démesuré de l'équipe en place vient après avoir coulé le projet aqualudique: 600 000 € d'argent public mis à la poubelle!



## L'INTERCOMMUNALITÉ - CCPU

CI-DESSOUS, JE REPRODUIS LE TEXTE DE MON INTERVENTION LU EN SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2018 RELATIF AU BUDGET DE LA CCPU.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les Délégués communautaires,

L'étude attentive du budget 2018 de la CCPU suscite pour ma part des inquiétudes pour l'avenir, notamment sur sa future capacité d'investissement.

L'épargne brute est faible comme a pu le faire remarquer Mme Alvaro, vice-présidente déléguée aux finances et j'ajoute en baisse significative passant de  $2 \text{ K} \in \mathring{a} 1,3 \text{ K} \in .$ 

Les points positifs: le faible endettement et l'autofinancement. Ce qui n'est pas étonnant: notre Communauté de Communes -CCU puis CCPU- n'a pas réalisé depuis sa création un seul investissement capable de structurer notre territoire.

Aujourd'hui, vous allez construire sans concertation et au mépris des Maires Délégués, ( je fais référence à votre conférence de presse privée!!) un centre des congrès, devenu centre Culturel pour être subventionné.

Mr le président, je ne mets pas en cause cet investissement, d'ailleurs personne ne remet en doute la nécessité d'un centre culturel sur l'Uzège; ce besoin a été perçu de longue date... Ce qui me pose problème, c'est la dimension, l'envergure et donc le poids financier de votre projet. Ce n'est pas le coût de l'investissement qui pose problème : le faible endettement et l'autofinancement le permettent.

Mais, c'est un fusil à un coup, si vous me permettez cette expression!! Dit autrement, on ne peut le dépenser qu'une fois!

Bien sûr, certains pensent que rien n'est trop beau pour Uzès... Pourquoi pas? Vous dites Monsieur le président qu'il n'est pas trop grand pour l'Uzège.

Pour ma part, j'affirme qu'il est trop grand pour le budget de Fonctionnement de la CCPU: Vous avez annoncé un coût fixe de fonctionnement à 50 000  $\in$ , puis à 150 000  $\in$ , votre dernier chiffre est maintenant de 350 000  $\in$ ! Auquel, il faudra ajouter le coût de la programmation culturelle.

D'ailleurs, je pense que vous l'avez perçu. Sinon, comment expliquer votre obstination à ne pas vouloir prendre la compétence Culture. Prendre cette compétence vous obligerait à avoir une politique culturelle à l'échelle du territoire qui prendrait en compte l'ensemble des manifestations culturelles des très nombreuses Associations de l'Uzège. Et bien sûr, d'avoir un budget Culture qui fera baisser l'épargne brute.!!

Comment également expliquer votre refus d'instaurer des Fonds de Concours aux Communes autres qu'Uzès, alors que de nombreux Maires les réclament? L'explication à mes yeux est là: votre centre des congrès passe avant!!

Mr le président, notre territoire aura à porter d'autres équipements structurants pour répondre aux besoins des populations et au développement économique. Un seul exemple : comment relancer et redynamiser la zone d'activité de la Baralette-Sablas à Montaren? Un des moyens est de projeter au cœur de cette zone un équipement d'intérêt général.



## L'INTERCOMMUNALITÉ - CCPU

Si nous voulons générer des recettes fiscales sans augmenter les impôts, nous devons faire du développement économique. Et nous n'avons pas le choix : c'est à Montaren car je rappelle que nous n'avons rien à offrir, pas un seul mètre carré aux entreprises qui veulent s'installer. La priorité, c'était la zone de la Baralette ; vous l'avez réduite à une zone commerciale ...On connaît la suite! Mr le président, je ne vais pas développer davantage car je doute de mes capacités à vous faire changer d'avis!

Je ne peux pas voter un budget qui porte un projet qui va pénaliser les futurs budgets de Fonctionnement de la CCPU et compromettre sa capacité d'investissement.

Daniel Boyer

A l'issue du vote du budget, les Maires délégués à la CCPU qui ont voté Contre ont rédigé un texte qui a été envoyé à l'ensemble des Conseils municipaux des 32 Communes, ainsi qu'à tous les Délégués de la CCPU. Ce texte a également été présenté en conférence de presse le 22 mai 2018.

# POUR UNE INTERCOMMUNALITÉ PLUS SOLIDAIRE ET PLUS EFFICACE

La Communauté de communes du Pays d'Uzès, CCPU, regroupe 32 communes de tailles et de ressources très différentes.

Elle est actuellement présidée par le maire d'Uzès. Portée par un projet de territoire dessinant un avenir commun, cette communauté doit être un espace où la solidarité intercommunale joue à plein et rassemble autour de projets de développement sur tout le territoire. Il n'en

est rien.

Au cours de la présente mandature, l'essentiel des allocations financières apportées par la CCPU s'est concentré sur des investissements localisés sur la seule ville centre. Au rythme actuel, c'est plus de 9 millions d'euros qui auront été apportés pour financer des investissements dans la ville d'Uzès, contre quelques dizaines de milliers d'euros pour la totalité des autres communes.

Notons que la ville reçoit déjà de l'Etat des subventions au titre de sa fonction de centralité, sans parler de celles attribuées au titre de la politique de la ville.

Un exemple de ce déséquilibre : en 2017, le fonds de concours de la CCPU qui participe aux dépenses d'investissement des communes s'est monté à 805 000 euros, 800 000 euros pour les stades d'Uzès, 5 000 euros pour des investissements dans les autres communes! Sommes-nous contre la modernisation des stades d'Uzès ? Evidemment non, comme nous ne sommes pas contre un centre culturel bien ลน contraire, ni contre investissements à caractère économique comme l'achat de terrains pour les Haras.

Ce que nous dénonçons, c'est que ces investissements aient été décidés sans qu'une analyse des besoins de l'ensemble du territoire ait été menée en concertation avec toutes les communes et soient concentrés sur la seule ville d'Uzès.

Ce que nous dénonçons, c'est que toutes les décisions concernant l'avenir de notre Communauté soient prises à l'avance sans véritable débat ni analyse des enjeux.



## L'INTERCOMMUNALITÉ - CCPU

L'exemple le plus criant est bien sûr le centre culturel, conçu au départ comme un centre de congrès et de spectacles voulu par le maire d'Uzès. Celui-ci s'est vite rendu compte qu'un tel centre n'avait pas de sens sur notre territoire, et l'a alors renommé centre culturel. Au final, le coût de cet équipement se montera probablement à plus de 7 millions d'Euros soit plus de 250 euros par habitant alors que l'on aurait pu concevoir un projet plus raisonnable, correspondant aux vrais besoins et qui laisse des marges à la CCPU pour financer d'autres projets comme par bassin nautique un ou des équipements sportifs dans nos communes.

Ce que nous proposons :

Appuyer nos communes et pas seulement la ville entre, dans leurs projets d'investissement favorisant le lien social et le développement économique y compris agricole, respectueux de l'environnement : équipements socioculturels, équipements en outils numériques, maraîchage et cantine centrale bio, accueil d'entreprises apportant une réelle valeur ajoutée et non de simples déplacements d'activités commerciales vers la périphérie d'Uzès comme cela se produit actuellement autour d'Uzès. On pourrait aussi prévoir des ateliers relais pour des PME artisanales et également une maison des services publics.

clé d'attribution qui soutienne davantage les très cher, communes les plus limitées en capacité Quelle politique en matière de santé,

d'investissement et qui favorise les projets associant plusieurs communes.

Plus largement nous proposons de mettre en place une vraie concertation entre communes du territoire de la Communauté associant les élus, les professionnels, les associations et les habitants pour élaborer les choix qui seront vitaux pour nos concitoyens demain.

Il s'agit en particulier de constituer le conseil de développement, pourtant prévu par la loi mais jamais mis en œuvre.

Ce conseil pourrait, par exemple, se saisir des thèmes suivants :

Quelle politique en matière d'énergies alternatives (éviter la multiplication de parcs photovoltaïques sans aucun intercommunal en la matière. Voir à mutualiser des taxes sur les centrales photovoltaïques telles que l'IFER et créer un fonds d'aide aux communes pour permettre des investissements sur les réseaux amélioration de l'éclairage public).

Quelle politique en faveur de la petite enfance (maillage du territoire insuffisant au regard des besoins actuels, absence de projet pour l'avenir).

Quelle politique en matière d'équipements sportifs (et non pas l'absence mutualisation et de concertation pour les engagements structurants comme la piscine), Rétablir, pour aider à financer ces projets, un Quelle politique en matière culturelle pour fonds de concours suffisamment doté et une CCPU qui n'est pas censée en avoir la adopter pour ce fonds, comme c'est le cas responsabilité mais qui construit un centre pour la Communauté du Pont du Gard, une culturel dont le fonctionnement va coûter



## L'INTERCOMMUNALITÉ - CCPU

Quelle politique en matière de routes d'intérêt intercommunal ?

Nous avons voté contre le projet de budget 2018 de la CCPU qui est un budget de non équité entre nos communes. Ce que nous voulons, c'est une intercommunalité au service de toutes les communes qui la composent et qui pense «avenir du territoire » plutôt qu'avenir de la seule ville centre.

Les Maires de gauche à droite: Guy Crespy, Sanilhac-Sagriès, Didier Kielpinski, Garrigues-St Eulalie, Daniel Boyer, Aigaliers, Nicole Perez, Flaux, Bernard Rieu, Vallabrix.



Les Maires lors de la Conférence de presse à Uzès en mai 2018





## FISCALITÉ 2018 D'AIGALIERS



ALI ODLIQUE I RAITYAIS

#### I – TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2018)

Taxe d'habitation (TH) :	Taux	Base	Produit	Lissage
- Commune	8.21	862 295	70 794	0
- Majoration résidences secondaires:	>>>	>>>		>>>
- Syndicat:				
- EPCI	11.14	862 295	96 059	0
Dont TOTAL PRODUIT			166 853	
Taxe d'habitation locaux vacants (THLV): - Commune				>>> >>> >>>
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB):		SERVICE CONTRACTOR		
- Commune	11.27	589 081	66 405	16
- EPCI	3.02	589 081	17 766	-24
- Département:	24.65	594 301	145 495	-1 000
TOTAL PRODUIT			229 666	
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB):				
- Commune	47.94	31 706	15 200	>>>
- Syndicat:				>>>
- EPCI	6.75	31 706	2 140	>>>
TOTAL PRODUIT			17 340	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :				
- Commune				
- EPCI (additionnelle / unique):	30.92	109 515	33 854	-8
(fiscalité de zone)				
(fiscalité éolienne)				
TOTAL PRODUIT			33 854	
Taxe additionnelle spéciale annuelle lle- de-France :	Taux	Base	Produit	Lissage
-Taxe foncière bâtie	>>>	>>>	>>>	>>>
- Cotisation foncière entreprises:	>>>	>>>	>>>	>>>
GEMAPI:	Taux	Base	Produit	Lissage
- Taxe foncière bâtie				
- Taxe foncière non bâtie				>>>
- Taxe d'habitation				
- Cotisation foncière entreprises:				

CE TABLEAU I DÉTAILLE LES TAUX ET LES PRODUITS PERÇUS PAR LA COMMUNE, PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) PAR LE DÉPARTEMENT ET LES CHAMBRES CONSULAIRES.

Pour la Taxe d'Habitation: Taux à 8,21 pour la Commune; 11,14 pour la

CCPU; soit en Euros: Commune : 70 794 €

CCPU /EPCI: 96 059 €: CETTE CONTRIBUTION QUI EST UN IMPÔT

SUPPLÉMENTAIRE, A ÉTÉ INSTAURÉE À LA MISE EN PLACE DE L'INTERCOMMUNALITÉ.

MAIRIE D'AIGALIERS 280 ROUTE STÉPHANE HESSEL 30700 AIGALIERS







#### IV - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)

	Commune	EPCI	Département	Région
Due		233	207	440
Dégrevée		2 218	1 966	4 184
Exonérée compensée				
Exonérée non compensée				

#### V - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)

	Commune	EPCI	Département	Région
Eolienne				>>>
Hydrolienne				>>>
Photovoltaïque		40 237	40 237	>>>
Hydraulique				>>>
Transformateur			>>>	>>>
Station radio		1 091	545	>>>
Centrales élec.				>>>
Gaz+Hydrocar				>>>
Prodt chimiques				>>>
Répartiteur	>>>	>>>	>>>	>>>

#### VI - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

	Commu	ne	EPCI
Coefficient			
Produit net			

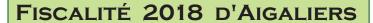
Taxe perçue par la Commune sur les pylônes

Ligne Très Haute Tension: 18 944 €

TABLEAU V: LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE IMPLANTÉ SUR LA COMMUNE RAPPORTE À L'EPCI: 40 237 €

ET LA MÊME SOMME AU DÉPARTEMENT : 40 237 €







#### VII - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

73.75	Plein	Réduit A	Réduit B	Réduit C	Réduit D
Taux	12.50				
Base	558 083				
Produit	69 760				

Perçue au profit de : I'EPCI PAYS D'UZES

#### VIII - SYNTHESE

ND: information non disponible au niveau communal

	Communes	Syndicat(S)	EPCI	Département	Région
TH/THLV	70 794		96 059	>>>	>>>
TFPB	66 405		17 766	145 495	>>>
TFPNB	15 200		2 140	>>>	>>>
TAFNB		>>>	375	>>>	>>>
CFE			33 854	>>>	>>>
DCRTP		>>> [		ND	ND
GIR		>>>	-73 606	ND	ND
CVAE		>>>	2 451	2 173	4 624
IFER		>>> [	41 328	40 782	ND
TEOM			69 784	>>>	>>>
TIEOM				>>>	>>>
TASCOM		>>>		>>>	>>>
TASARIF	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
PYLONE	18 944	>>> [		>>>	>>>
GEMAPI	>>>	>>> [		>>>	>>>
TOTAL	171 343		190 151	188 450	4 624

TABLEAU VII : LES FOYERS D'AIGALIERS PAIENT AU SICTOMU 69 760 € DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TABLEAU VIII : CE TABLEAU INDIQUE QUE LES CONTRIBUABLES DE LA COMMUNE PAIENT PLUS D'IMPÔTS À LA CCPU ET AU DÉPARTEMENT QU'À LA COMMUNE :

COMMUNE: 171 343 €

CCPU: 190 151 € / DÉPARTEMENT: 188450 € / RÉGION: 4624 €

MAIRIE D'AIGALIERS 280 ROUTE STÉPHANE HESSEL 30700 AIGALIERS





## **BUDGET COMMUNAL 2018**

Ce tableau montre de façon synthétique le budget de la Commune : en Fonctionnement: A Recettes B Dépenses / en Investissement: C Recettes D Dépenses En bas du tableau, l'état de la dette. Les 4 colonnes de droite comparent notre Commune (en euro par habitant pour les Communes de même taille que la nôtre) avec les moyennes départementales, régionales et nationales.

	Montant en	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
	€	Commune Département Région		Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	651.921	1.306	820	805	742
dont : Produits de fonctionnement réels	606.401	1.215	772	783	723
dont : Impôts locaux	149.822	300	264	278	249
Fiscalité reversée par les GFP	11.101	22	30	51	51
Autres impots et taxes	56.070	112	113	59	59
Dotation globale de fonctionnement	57.889	116	150	186	154
Autres dotations et participations	29.783	60	73	70	74
Total des charges de fonctionnement = B	408.661	819	660	652	597
dont : Charges de fonctionnement réelles	316.268	634	599	618	567
dont : Charges de personnel (montant net)	115.404	231	255	243	211
Achat et charges externes (montants nets)	115.508	231	. 174	193	186
Charges financières	13.078	26	21	20	16
Subventions versées	3.855	8	11	28	22
Contingents	40.331	81	82	78	76
Résultat comptable = A - B = R	243.260	487	161	154	145
Capacité d'autofinancement brute = CAF	290.133	581	173	165	156
INVESTISSEMENT	250,100				
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	742.489	1,488	444	410	389
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	304.681	611	138	125	133
Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	0	19	78	78
	1.292	3	5	2	2
Autres dettes à moyen long terme	239.264	479	127	101	86
Subventions reçues	85.332	171	55	38	35
FCTVA	17.907	36	22	13	10
Autres fonds globalisés d'investissement		94	17	13	12
Amortissements	46.873		0		0
Provisions	0	0		0	-
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	897.092	1.798	489	414	384
dont : Dépenses d'équipement	861.862	1.727	393	317	302
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	35.230	71	74	75	65
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	1	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	154.603	310	45	4	-5
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	-0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	154.603	310	45	4	-5
Résultat d'ensemble	88.657	178	115	150	150
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	791.359	1.586	610	605	525
dont encours des dettes bancaires et assimilées	790.068	1.583	580	580	512
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	790.068	1.583	580	580	512
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	48.308	97	95	94	80
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	-	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	526.695	1.056	618	580	580



## SECRÉTARIAT DE MAIRIE : SON RÔLE, SES MISSIONS

L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EST LA PREMIÈRE MISSION HISTORIQUEMENT CONFIÉE À LA COMMUNE.

3

LE SECRÉTARIAT MET
EN OEUVRE, SOUS LE
CONTRÔLE DU MAIRE,
LES POLITIQUES
DÉCIDÉES PAR

L'ÉQUIPE MUNICIPALE; ORGANISE LES SERVICES DE LA COMMUNE; ÉLABORE LE BUDGET ET GÈRE LES RESSOURCES HUMAINES.

Les tâches du secrétariat de mairie ont beaucoup évolué ces dernières années, et surtout depuis quelques mois avec l'informatique et la dématérialisation des documents et des échanges. Cela demande de connaître, savoir utiliser et maîtriser logiciels et outils informatiques de plus en plus sophistiqués. En effet, dans le cadre de la administrative, simplification documents ont été supprimés comme les fiches d'état civil, les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs, les certificats d'hérédité qui sont de simples déclarations établies par les intéressés.

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports doivent se faire auprès des Mairies équipées d'une station biométrique; ce qui engendre beaucoup de travail pour le personnel qui doit être formé et spécialisé pour ce type de dossiers.

Concernant les demandes de cartes grises et de permis de conduire, les particuliers doivent se connecter sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisé : www.ants.fr

De nombreux citoyens ont du mal à utiliser ces services dématérialisés, ce qui les met en difficulté pour échanger avec les administrations.

Il est primordial, malgré les charges que cela représente, que les habitants puissent toujours s'adresser à leur Mairie pour les actes importants de leur vie quotidienne.

Autres actions essentielles du secrétariat de Mairie:

Elaborer et mettre en oeuvre les décisions du Maire et du Conseil Municipal par la préparation et la rédaction des délibérations et arrêtés.

Préparer, rédiger, enregistrer tous les documents budgétaires et comptables.

Savoir appliquer les règles des marchés publics.

Assurer la mise en oeuvre des décisions municipales en matière d'urbanisme et enregistrer toutes les demandes relatives aux droits du sol ( permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme ...)

Tenir à jour le fichier électoral et mettre en place l'organisation matérielle des élections. Cette mission évolue avec la mise en place en 2019 du Répertoire Electoral Unique et la dématérialisation des opérations.

En matière de ressources humaines, il s'agit de suivre les carrières et d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail.





## SECRÉTARIAT DE MAIRIE: SON RÔLE, SES MISSIONS

secrétariat de Mairie travaille sous le contrôle du Procureur de la République.

Le secrétariat enregistre les actes relatifs aux reconnaissances, naissances, mariages décès. Avec les lois relatives au nom de famille et dernièrement la loi NOTre, il enregistre les changements de nom, de (déclaration, prénom, et des PACS modification, dissolution).

La gestion du domaine funéraire et des cimetières relève également du secrétariat.

Pour notre Commune, l'école et la cantine sont gérés par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique -SIRP- Aigaliers -Baron - Foissac.

Pour répondre au mieux à toutes ces nouvelles compétences et à ces récentes évolutions législatives et réglementaires, les secrétaires de mairie se doivent de conforter d'acquérir des compétences techniques, législatives, voire juridiques.

Ainsi. Mesdames Maryse Esbérard. secrétaire générale et Oriane Cazalet, secrétaire, suivent régulièrement formations qui leur permettent de se qualifier.

Cette année, l'état civil, le compte de formation, le prélèvement à la source, les impacts de la loi de finances pour les collectivités, le répertoire électoral unique, le registre de sécurité au travail, les gestes de sauveteur, secouriste au travail ... ont été au menu de leurs formations.

Loin de diminuer, les charges assurées par les secrétaires de mairie sont de plus en plus spécialisées et variées. La dématérialisation ne

Pour tout ce qui relève de l'Etat Civil, le réduit pas l'intensité du travail car à la base cela demande quelques manipulations, et de plus l'accès au numérique est loin d'être performant sur la commune.

> Malgré les charges que cela représente, il est primordial que la Commune continue d'assurer une bonne qualité du service public afin les habitants puissent avoir un interlocuteur de proximité.





#### **URBANISME**

SOUMISE AU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) QUI A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 2006.

objectifs Un des était de maitriser l'urbanisation et de laisser la Commune se développer raisonnablement pour préserver son cadre de vie, l'environnement et ne pas mettre en difficulté les finances locales.

En effet, l'urbanisation nécessite d'amener les réseaux et des aménagements de voirie qui sont principalement à la charge de la Commune.

A ce jour, sur notre Commune des parcelles ouvertes à l'urbanisation en 2006 sont encore disponibles. Une révision du P.L.U ne s'impose pas immédiatement.

Cette année, 11 Permis de Construire et 11 Déclarations de Travaux ont été enregistrés au secrétariat de Mairie.

Ces 5 dernières années, 22 Permis Construire ont été attribués pour construction d'une maison individuelle. Ce bilan fait apparaître le dynamisme l'attractivité de la Commune d'Aigaliers.

Les autorisations d'urbanisme sont formalités préalables à la réalisation des travaux de constructions nouvelles, travaux sur construction existante, ou des travaux d'aménagement.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la Commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme).

Tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme doivent être déposés au secrétariat de Mairie qui vérifie les pièces avant de les transmettre au service instructeur de la Communauté des Pavs d'Uzès. Communes Toutes Autorisations sont signées par le Maire car la

L'URBANISATION DE LA COMMUNE EST compétence Urbanisme n'a pas été transférée à la CCPU. En effet, une majorité de conseils municipaux s'y est opposé. Les dossiers sont instruits par le service de la CCPU mais ce sont bien les maires qui, au final, attribuent les autorisations d'urbanisme.

> Pour toutes les constructions, extensions, et modifications, les formulaires sont téléchargeables sur le site internet.

> Vous pouvez également les obtenir au secrétariat de Mairie.

> Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous renseigner et vous informer sur le type d'autorisation nécessaire.



HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI DE 14H00 À 17H30

JEUDI DE 9H00 à 12H00



#### RECENSEMENT

## **BON À SAVOIR**

COMME TOUTES LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS, LA COMMUNE D'AIGALIERS DOIT RÉPONDRE AUX ENQUÊTES DE RECENSEMENT TOUS LES 5 ANS.

La précédente ayant eu lieu en 2013, nous avons été à nouveau sollicités cette année par l'INSEE.

La grande nouveauté de cette année a été l'accès INTERNET pour répondre à l'enquête. Lors du précédent recensement vous n'aviez qu'une possibilité, le bulletin manuscrit. Parmi les 322 foyers recensés, 91 ont fait le choix de remplir le formulaire par internet!

Les premiers chiffres révèlent une augmentation des résidences principales, au nombre de 212 en 2018 pour 185 en 2013, soit une augmentation de 14.5 %. Quant aux résidences secondaires et logements occasionnels, ils augmentent légèrement : 110 en 2018 pour 101 en 2013.

Le nombre d'habitants de la Commune d'Aigaliers s'élève à 520.

Merci à l'ensemble des habitants pour leur participation et l'excellent accueil réservé à l'agent recenseur.

Les chiffres collectés sont essentiels pour définir les moyens de fonctionnement de la Commune : participation de l'Etat au budget, nombre d'élus au Conseil municipal ; et pour prévoir les équipements nécessaires, crèche, transports etc.

Toutes ces données seront enregistrées par l'INSEE et rendues officielles après leur traitement.

la Poste vous informe que votre boîte aux lettres doit être installée à l'extérieur de votre propriété, le facteur n'étant pas autorisé à pénétrer chez vous, sauf pour les remises de recommandés.

Les habitants peuvent utiliser la décharge communale pour leurs gravats triés et issus de travaux effectués chez eux, uniquement après inscription auprès du secrétariat.

**ELECTIONS EUROPÉENNES** 

DIMANCHE 26 MAI 2019

**UN SEUL TOUR** 





#### **ETAT CIVIL**



#### **BIENVENUE À**

Malo GUIBERT né le 17 Mars 2018 au foyer de Emilie DANTIN et Ludovic GUIBERT

Alice ETIENNE née le 05 Avril 2018 au foyer de Fidjy et Éric ETIENNE

Loris BESSE né le 06 Octobre 2018 au foyer d'Amélie ROUSTIT et Sylvain BESSE

Licia SALENDRES née le 16 Octobre 2018 au foyer de Laetitia GRAVIL et SALENDRES Bryan



#### BAPTÊMES RÉPUBLICAINS

Mateo DESPREZ fils de Lucile MAZEL et Macke DESPREZ le 08 Septembre 2018

Kayla EL BRAZI LOYAL fille de Malvina LOYAL et Mohamed EL BRAZI le 08 Septembre 2018



LE CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTE SES SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ET A LEURS PROCHES

AMALRIC Sylvette épouse BESSE décédée le 17 Février 2018

ZINETTI Bernard décédé le 01 Avril 2018

DELPUECH Anne Marie décédée le 13 Mai 2018

SABATHIER Paulette veuve BALMASSIERE décédée le 19 Juin 2018

FABRESSE Odette veuve DELGA décédée le 26 Juillet 2018

PUECH Simone épouse BALMASSIERE décédée le 18 Septembre 2018



#### **EMPLOIS SAISONNIERS**











## SITE DU PONT DU GARD



La commune étant partenaire du site du Pont du Gard, les modalités d'accès pour les habitants en résidence principale sont les suivantes: A chaque visite, présenter sa carte d'identité domiciliée dans le Gard ou un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

renseignements: 04 66 37 50 99 pontdugard.fr



### L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

PRIMAIRE EST DE LA COMPÉTENCE à l'intérieur de l'école d'Aigaliers. EXCLUSIVE DE LA COMMUNE.

De tout temps la scolarité a été considérée par les Maires et les conseillers municipaux comme une priorité absolue. Que serait la commune sans son école. Pour s'installer sur une commune, les familles ont besoin non seulement d'une école à proximité mais aussi de la garderie du matin et du soir, de la cantine et le centre aéré vient compléter le besoin de garde des enfants.

C'est bien cette préoccupation de préserver l'école communale qui a incité en 1990, les Maires et conseillers municipaux des trois Communes Aigaliers, Baron, Foissac, à se regrouper au sein du S.I.R.P. Car l'école de Baron était menacée de fermeture par manque d'enfants. Les Maires et deux conseillers municipaux par Commune siègent au conseil d'admnistration du S.I.R.P.

La mutualisation du fonctionnement a généré une nouvelle dynamique, les budgets des trois Communes financent le fonctionnement du S.I.R.P.

Les Communes ont conservé la pleine priopriété des bâtiments scolaires. Trois écoles ont été construites. En plus du budget de fonctionnement alloué au S.I.R.P assument l'entretien des Communes bâtiments, les charges de fluides et les aménagements nécessaires afin d'assurer la sécurité et le confort des élèves et personnels scolaires.

LA SCOLARITÉ DES ENFANTS À L'ÉCOLE Le dernier investissement concerne la sécurité

En 2016, dans un contexte national marqué par des attentats, l'Etat avait incité les communes à sécuriser les entrées des écoles avec une subvention dédiée à ces travaux.

L'enveloppe budgétaire de l'Etat ayant été grandes orientée sur des écoles des Communes, nous n'avons pas obtenu le financement demandé. Les élus ont quand même décidé d'effectuer certains travaux, à savoir le portail d'entrée relié à un bouton déclenché de l'intérieur par un adulte de l'école, et l'attribution à chaque adulte -enseignants, ATSEM et agents cantine d'une télécommande personnelle pour déclencher une alarme si nécessaire.

Bonne nouvelle en octobre 2018, la préfecture du Gard accorde à la Commune une partie de la subvention demandée. Ainsi, nous créerons du côté EST, un espace supplémentaire cloturé qui pourra servir à installer un nichoir à insectes ou un sentier de senteurs que les enfants apprécieront.





#### SIRP AIGALIERS - BARON - FOISSAC



#### **ECOLE D' AIGALIERS**

(tél: 04.66.22.62.11)

Classe 1:9 TPS-10 PS et 6 MS

Directrice: Christelle CAZORLA-PASQUET

Classe 2: 11 MS et 12 GS

Institutrice : Delphine DUMAS

Assistantes maternelles: Andrée GRAVIL,

Agnès SABATHIER

#### **ECOLE DE FOISSAC**

( tél : 04.66.22.17.39. ) Classe 3 : 19 CP 6 CE2 Directeur : Michel VALLES Classe 4 : 17 CE1 et 9 CE2

Institutrice: Marie CHASTANG

#### **ECOLE DE BARON**

(tél: 04.66.22.20.54.)

Classe 5 : 8 CM1 et 16 CM2 Directeur : Patrick PONTON

#### **ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE:**

Animatrices et accompagnatrices bus : Leduc Ghislaine, Donnadieu Stéphanie, Martinez

Cloé, Lamy Gladys.

Secrétariat : Cristelle Boyer Présidente: Frédérique Bonzi

Les effectifs du regroupement demeurent en augmentation. A la rentrée de septembre 2018, 123 enfants de 2 à 11 ans sont scolarisés sur les trois communes.

# RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS EN SEPTEMBRE 2018



large concertation entre enseignants, parents a eu lieu à compter d'octobre 2017 jusqu'en mars 2018. Un questionnaire a été distribué à l'ensemble des familles du regroupement sur les rythmes scolaires. Etaient soumis aux familles : un bilan de l'organisation sur la semaine de cinq jours ainsi que plusieurs choix l'aménagement des rythmes scolaires à rentrée de septembre 2018 : maintien de la semaine de cinq jours, sans changement ou avec des aménagements, ou retour à la semaine de quatre jours.

79% des familles ont été favorables au retour à la semaine de quatre jours. 75 % des familles pouvaient garder leurs enfants à la maison le mercredi matin.

Au vu des résultats du questionnaire sur les rythmes scolaires, le comité de pilotage du Projet Educatif Territorial (PEDT), le conseil d'école et le comité Syndical du SIRP, ont proposé un retour aux 4 jours pour la rentrée 2018-2019. Ce changement a été validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale.



#### SIRP

# MERCREDI MATIN EN SEPTEMBRE 2018:

Un questionnaire a été distribué aux familles, afin d'affiner leurs besoins concernant l'ouverture du centre aéré le mercredi (matin ou journée) à Aigaliers.

A l'été 2018, le gouvernement, a mis en place le plan mercredi pour les activités périscolaires. De ce fait, le SIRP ayant la compétence périscolaire, a déposé son Projet Educatif Territorial pour 2018-2021 en optant pour le Plan Mercredi.



Le Plan Mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant cohérence avec les en enseignements scolaires. Le projet pédagogique porté par le SIRP et Andrée Gravil, directrice propose des activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, citoyennes dans le but de créer en partenariat avec les associations locales, un parcours des odeurs à proximité de l'école d'Aigaliers et un parcours des essences méditerranéennes à Baron, réaliser des panneaux dans l'école pour les économies d'énergie et le tri des déchets. De limiter la consommation d'eau promouvoir les déplacements verts (vélo, marche etc). De recycler du papier. D'aller à la découverte de la faune, de la flore et du patrimoine des 3 villages. De créer un jardin potager et un atelier cuisine (avec les produits du jardin et des produits locaux). D'aider les enfants à trouver un équilibre à travers l'alimentation : le sport, la nature et le vivre ensemble. De visiter des éco constructions sur les villages (énergie renouvelable). Ces mêmes thèmes serviront de fils conducteurs pour les centres de loisirs extra scolaires de février, avril, juillet et toussaint 2019.

Le 22 novembre 2018, le plan mercredi du SIRP a été labellisé par le préfet, la Direction de la cohésion sociale, et la CAF. Le comité syndical du SIRP, malgré un nombre d'enfants réduit, fréquentant l'accueil du mercredi a décidé le 27 novembre de continuer ce service d'accueil, dans le souci de répondre aux besoins des familles.

#### **BUDGET**

	AIGALIERS	BARON	FOISSAC
Elèves	31	34	51
Habitants	562	364	417
Charge /élèves	11 718.00	12 852.00	19 278.00
Charge /habitants	18 349.30	11 884.60	13 615.05
TOTAL	30 067.30	24 736.60	32 892.10





Le budget du regroupement (achat du mobilier, du matériel, paiement du personnel) est financé par les 3 communes: 50 % au prorata du nombre d'enfants de la commune scolarisés dans le regroupement au 1er janvier de l'année et 50% au prorata du nombre d'habitants.

Soit un montant total de: 87 696 €.

Conformément aux statuts du SIRP, les dépenses seront réparties:

- 50% : 43 848 € au prorata des habitants (1 343 habitants)

soit un coefficient de 32,65 € par habitant

- 50% : 43 848 € au prorata des élèves (116 élèves).

soit un coefficient de 378 € par élève

Pour 2018, le coût global par élève s'élève à 756 € pour les dépenses de fonctionnement du SIRP.

Auquel il faut rajouter le ménage des locaux, les dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage ainsi que l'entretien des bâtiments qui sont à la charge de chaque commune.

#### ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE AIGALIERS BARON FOISSAC

Les Bandes Dessinées étaient le thème de l'année : Yakari, Tintin, Lucky luke, Les



stroumpfs et Marsupilami ont accompagné les enfants pendant l'année 2018.

L'intergénérationnel et le sport ont eu une place dominante grâce à la participation des différentes associations et à l'intervention régulière de Mr Pouget.

Avec le club de l'Arque un échange s'est instauré et nous avons pu ensemble faire de la pâtisserie, des jeux de société.

Avec l'Association du Patrimoine de Baron nous sommes allés découvrir les lavoirs et les objets anciens du village.

Avec l'Aphyllante les enfants écoutent de façon assidue des contes.

Avec le Goujon uzétien c'est la traditionnelle activité pêche au Lac de Fontanisse.

Nous avons aussi visité une ferme.

Pendant les vacances de Printemps les enfants on été initiés au cirque toute une journée avec l'association "Sur un trapèze" et sur la proposition de la Communauté de Communes d'Uzès.

Tout ceci couronné par des activités manuelles, culinaires, musicales en rapport avec le thème.



Nous tenons à remercier toutes les personnes bénévoles qui nous permettent de mener à bien ce projet d'échanges et de convivialité.





Madame

Je suis un apprenti journaliste je vais vous raconter ma semaire au centre aéréa

Lundi nous avons fait du footfall et de l'indiaha c'étail trop biene no ma a appris plein de chose aver Drice Douget d'près on c fait un matth, l'équipe de Dédé contre celle de Drice et ces celle de Drice et ces celle de Dédé qui à gagné d'apprès amoi It près on a fait de celle de Dédé qui à gagné of apprès amoi It preses on a fait de l'art plastique et après on est reporti faire du foot d'après mio en a fait une planche de BD et après on a gouter Mardi on a fait une sortie un puissance 4 et après du speed ball le matin d'après midi et après on a fait des marsuilamis en fête fimos d'après midi on a fait une sortie véle pendant l'euver Mercredi on a fait de l'ultimate et du fisot gelf et après on a evisiné des clurros et c'était trop biendo après midi en a fait un jeu de société qui s'appelle le marsuilami on a appis en a foit un jeu de société qui s'appelle le marsuilami on a appis at du flag et après on est aller à la bibliot l'éque avec Itéplanie et It bigailles d'après midi il yo avoit des personnes ainés qui sont venus et en a fait des activités inters génerationelles et après en a na foit de la danse c'était trop bien et c'est Dédé l'Itéplanie l'oct et It bigaille qui ont gagné d'après midi ont est partient à la reclarde du marsuiplanie et après on la trouvé ont est reportent au centre et on a goûters

Voila ma semaine au centre acré c'était trop bien et je tiens à remercié Dédé D'éphanie l'Cloé et Abigoülle de nous avoir fait faire toutes ses activités géniales. Herr

Merci et au revoir Madaine.

A Corentin



## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

#### **Gattigues**

La partie du mur nord du cimetière de Gattigues qui menaçait de s'écrouler a été reconstruite par l'entreprise Souro de Foissac, en début d'année.

#### Traverse de Camp des Baumes

L'appel d'offres mandaté par la Commune sous maîtrise d'œuvre de la CEREG a permis de retenir l'entreprise Bazalgette pour le chantier de la traverse du Camp des Baumes. Cet aménagement comprend une tranche ferme constituée d'un réseau pluvial pour un montant de 39 567 € HT et une tranche optionnelle de voirie pour un montant de 31 415 € HT.

Soit au total une opération estimée à 70 982 € HT.

Les travaux du réseau pluvial se sont terminés fin novembre avec un démarrage de la tranche voirie à programmer en 2019.

Le Conseil municipal remercie l'ensemble des riverains pour leur compréhension lors des travaux du réseau pluvial.

## **Bourdiguet**

A l'issue des travaux d'enfouissement du réseau d'Eau Potable, réalisés par le SIVOM et de celui de l'Eclairage Public par le SMEG, la Municipalité a commandé l'entreprise Joffre pour terminer la réfection de voirie de la Ruelle du Clos Joyeux, de l'Impasse de la Chapelle, de la Rue des Moissons et de la Place des Cornues et l'entreprise Albarès pour la pose de nouveaux candélabres.









## LE CHANTIER DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE



















## L'installation au foyer





## La démolition du toit







Qu'est ce qu'il y a là-haut?

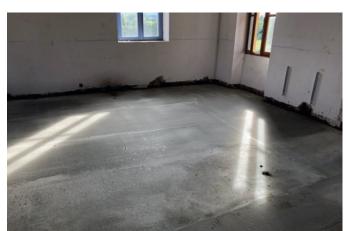






## Dalles et plafonds







Estrade et huisseries enlevées!





## Fondations de l'extension

## Pose des blocs en pierre de Vers

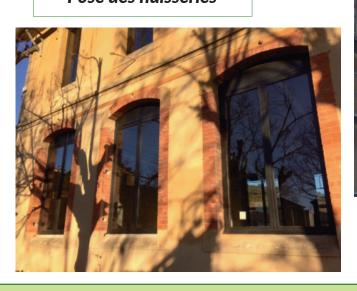








Pose des huisseries





Avancement du chantier au 31 décembre 2018







## RÉNOVATION DU BEFFROI-HORLOGE

#### **AIGALIERS**

LE TERRITOIRE ET L'EUROPE FINANCE

Le projet prévoit la réfection complète des 4 façades, de la corniche, des chainages d'angles et des encadrements en pierre de taille calcaire (un échafaudage sera nécessaire) afin de redonner à cet édifice du 19ème siècle toute sa grandeur.

#### **OBJECTIFS DU PROJET**

- Valorisation du petit patrimoine bâti
- Enrichissement de l'offre touristique du territoire
- Promotion du territoire: patrimoine, historique et architectural
- Développement de la notion d'identité du territoire



















COÛT DU PROJET

13 380 € soit 64%

Part de l'Union Européenne :

20 906 €

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL - L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nous avons répondu à un Appel à Projets du programme de la Région Occitanie - LEADER en faveur de la rénovation du Petit Patrimoine. Ce programme européen soutient financièrement la mise en œuvre de projets de développement des territoires ruraux évalués et validés par le Groupe d'Action Locale (GAL) Uzège-Pont du Gard et par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) chargés localement de l'étude des projets déposés.

Nous avons proposé la rénovation du Beffroi-Horloge situé au cœur du Hameau d'Aigaliers.

Construit en 1888, nous l'avons fait répertorié en 2007 à l'inventaire du Petit Patrimoine, il représente un intérêt patrimonial évident. Entouré de maisons en pierre, le beffroi-horloge surplombe le village et se distingue immédiatement lorsque nous arrivons dans le village. Il se trouve à proximité de l'ancien presbytère restauré par la Commune en 2017. Cette récente rénovation vient accentuer visuellement l'état défraîchi de l'horloge dont les façades crépies sont noircies et esquintées par l'érosion du temps. Surmonté d'un magnifique campanile, cet édifice du XIX éme siècle mérite sa mise en valeur par la restauration de ses quatre façades. De plus, depuis 2017, tous les fils électriques et téléphoniques ont été enterrés afin d'améliorer l'esthétique paysagère du Hameau d'Aigaliers.

Sur le plan touristique, la manifestation « Histoire de clochers » passe par Aigaliers pour visiter les ruelles du cœur des hameaux, ainsi que l'église du XII ème siècle de Gattigues. L'ancien presbytère restauré et le beffroi-horloge font maintenant partie de son itinéraire.

La restauration du Beffroi-Horloge a été acceptée pour un montant total de 20 906,60 € HT.

La subvention accordée s'élève à 13 380,22 € HT.

La part de la Commune est de 7526,38 € HT.

Les travaux sont prévus au cours du second semestre 2019.





#### LA CRÉATION ET L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SONT LÉGITIMEMENT DES ATTENTES EXPLICITES DES HABITANTS.

Soucieux de conserver le bon état de la voirie communale et d'améliorer le cadre de vie des habitants, le Conseil municipal s'est pourvu d'un Plan Local d'Urbanisme qui tout en organisant l'urbanisation de la commune, incite à la préservation des espaces végétalisés.

Sous la responsabilité du Maire, l'agent technique, Monsieur Patrice Tassin entretient régulièrement tous les espaces verts appartenant à la commune : Tonte des pelouses sur le pré jouxtant l'école, la mairie et la salle polyvalente ou celles des cimetières, des abords des terrains de sports etc.

Chaque année, nous déposons un dossier détaillé auprès de pépinière la Département pour obtenir des petits végétaux. Ainsi, les abords de l'école, du court de tennis, des cimetières, du parking du Pouzet ou à proximité de certaines voiries communales ont été agrémentés par la plantation de ces arbustes. La pose de bancs est venue compléter ces aménagements.

L'agent communal a également suivi une formation pour utiliser exclusivement des produits écologiques pour l'entretien des espaces verts.

#### DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

L'employé communal élague de gros végétaux, des petits arbres et débroussaille certaines parcelles communales.

D'autres travaux, plus importants qui nécessitent en toute sécurité l'intervention de professionnels, nous avons fait élaguer plusieurs grands arbres représentant un danger pour les personnes ou les bâtiments. : Au cimetière d'Aigaliers, plusieurs cyprès desséchés menaçaient de tomber sur des sépultures et au Chemin de L'Ancienne Ecole, des chênes penchaient dangereusement sur la voie et une maison d'habitation. Tous les arbres ont été élagués par une entreprise spécialisée.

#### LA PROPRETÉ EST ÉGALEMENT L'UN DES TOUT PREMIERS DÉFIS POUR FAIRE EN SORTE QUE LES HABITANTS JOUISSENT D'UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET SAIN.

Les déchets ménagers sont collectés par le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de l'Uzège--SICTOMU- et chacun peut se rendre dans les trois déchetteries à proximité pour déposer les encombrants, les déchets verts, d'électroménager, meubles etc.

Nous constatons sur la commune de nombreux dépôts dits « sauvages » qui sont surtout des dépôts dangereux et polluants : amiante, peintures, huiles ; essence par exemple.

Ces dépôts sont donc des délits qui peuvent être verbalisés aux contrevenants.

Cela représente aussi une charge supplémentaire, en termes humain et financier.

L'agent technique de la commune, Patrice Tassin nettoie chaque jour les abords des colonnes de tri et il est amené à remplir régulièrement la benne du camion communal afin que ces déchets ne restent pas au pied des colonnes de tri ou dispersés dans les bois ou chemins isolés de la commune.

Pourquoi les ramasser ? Non pas pour faire plaisir aux contrevenants inciviques, mais parce cela représente un risque grave pour les habitants et utilisateurs des bois communaux.



#### LE CADRE DE VIE

Outre les matières chimiques dangereuses, les pneus et les objets abandonnés retiennent de l'eau stagnante issue des pluies, ce qui favorise la prolifération des moustiques tigre transmetteurs de maladie.



## **DÉBROUSSAILLEMENT**

VALORISER UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL ET LE PRÉSERVER POUR NOUS-MÊMES ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES EST UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE COMMUNE.

Comme d'autres communes du Gard, Aigaliers est particulièrement exposé au risque incendie. Sa garrigue, sa faune, sa flore constituent un patrimoine irremplaçable qui pedagogique d'une projection, comment peut disparaître en quelques heures.

pedagogique d'une projection, comment effectuer le débroussaillement obligatoire.

Au-delà de ces pertes environnementales, le feu peut entraîner des drames humains, parfois mortels, ainsi que la destruction de biens personnels ou collectifs. De plus en plus, les compagnies d'assurance refusent d'indemniser les sinistres, voire mettent en cause la responsabilité des assurés.

La prévention, la vigilance permettent de les débroussaillement qu'ils c éviter. Le débroussaillement est la mesure de leurs propriétés et autour. prévention la plus efficace.

Nous avons organisé une réunion d'information à l'intention des habitants d'Aigaliers et des communes limitrophes : Baron, Foissac et Serviers-Labaume.

Elle s'est tenue le 23 mars 2018, à la salle polyvalente de la commune, en présence des représentants de la préfecture- DDTM- et du SDIS pour expliquer avec l'aide



pédagogique d'une projection, comment effectuer le débroussaillement obligatoire. Les personnes présentes ont été conseillées par les professionnels pour la réalisation du débrousaillement chez eux.

Par la suite, tous les propriétaires concernés ont été destinataires d'un courrier du Maire les informant des obligations de débroussaillement qu'ils doivent effectuer sur leurs propriétés et autour.

Beaucoup a été fait ! Néanmoins, il reste quelques zones où le débroussaillement n'a pas encore été réalisé.

Vous pouvez contacter la Mairie si vous souhaitez des informations complémentaires ou consulter le site aigaliers.net ou le site de la Préfecture – DDTM-



#### LE CADRE DE VIE

Les 13 poteaux incendie répartis sur l'ensemble de la Commune sont vérifiés annuellement pour s'assurer qu'ils sont bien opérationnels pour les interventions des pompiers.

Depuis janvier 2018, le SDIS s'est désengagé de ce contrôle.

La Commune étant responsable du bon fonctionnement des bornes incendie, le Conseil municipal a déliberé pour que le SIVOM réalise cette prestation dont le coût incombe à la Commune.

Chaque année, au printemps, des avions trackers survolent la Commune afin de s'entrainer aux opérations d'extinction d'incendie conformément à la Convention signée avec le SDIS du Gard.



Une Convention de pâturage est signée entre la société du parc photovoltaïque et Reynald Vaubrun, berger pour que son troupeau de brebis effectue un débrousaillement écologique sous les panneaux photovoltaïques.

Une autre Convention lie la Commune et le berger pour que son troupeau pâture également sur la Commune.







#### LA VIE CULTURELLE

#### LA VIE CULTURELLE DU VILLAGE: C'EST AUSSI DE L'INVESTISSEMENT!

Dès 2003, l'installation de la Mairie au rez-dechaussée du bâtiment communal a libéré le premier étage qui a, de ce fait, accueilli la première bibliothèque du village que le Conseil municipal a souhaité confier gestion à une association. L'Aphyllanthe est née de cette volonté et de celle de guelques habitants désireux de s'investir sur leur commune.

Depuis, l'association s'est développée avec le soutien constant des différents Conseils municipaux qui se sont succédé.

Elle a pris une ampleur que d'autres communes plus importantes nous envient. Mais surtout, elle a contribué à offrir aux habitants adultes et enfants d'Aigaliers et des alentours parfois éloignés, des activités culturelles accessibles financièrement et dont la qualité est remarquable sans être élitiste.

Depuis quinze ans, combien d'enfants de l'école maternelle ont gravi les escaliers de la bibliothèque pour écouter des contes, assis sur les coussins, emprunter leurs tout premiers livres?

D'autres se sont lancés, malgré leur timidité pour leurs premiers rôles au théâtre joués devant leurs familles éblouies!

### Depuis 2009, la commune accueille dans la cour de la Mairie à l'abri des tilleuls, le Festival Autres Rivages.

Des musiciens, des chanteurs de multiples pays, Roumanie pour la première édition mémorable avec une roulotte; d'Egypte; de Grèce ; de Syrie ; d'Algérie ; du Japon avec trois musiciennes en kimono, - quel étonnement dans ce petit coin de l'Uzège! -sont venus nous faire partager leur culture parfois très éloignée de nos habitudes.

Des Compagnies de théâtre, installées sur la commune, telles « Tréteaux Tremplin Théâtre », la « Compagnie du Chat Blanc » composées d'amateurs ont utilisé régulièrement la salle polyvalente pour répéter, puis se produire devant un public

L'organisation de spectacles, de festivals relève de la volonté des élus de favoriser l'animation culturelle. Ces initiatives communales sont au croisement d'enieux cruciaux pour le quotidien des habitants : épanouissement et ouverture à la culture des personnes, cohésion sociale mais attractivité de notre commune développement du territoire.

#### La vie du village: c'est aussi maintenir, favoriser les liens entre les habitants!

Les traditionnelles manifestations organisées par le Conseil municipal sont des occasions offertes habitants. aux résidents aux secondaires ou occasionnels, aux visiteurs de se retrouver pour fêter ensemble la Fête nationale du 14 juillet, et les fêtes de fin d'année pour les enfants ou les ainés; participer aux Marchés nocturnes; au Festival Autres Rivages présent depuis 2009 sur Aigaliers.

Depuis 2014, la célébration de la Paix au moment de la commémoration du novembre est un moment empreint de respect pour les disparus et de convivialité par l'engagement des habitants, dont des enfants et adolescents, qui récitent des poèmes dont certains ont été créés pour l'occasion.



## LA FETE NATIONALE 14 JUILLET

















## **MARCHE**

## NOCTURNE









## Histoire de clochers











FESTIVAL AUTRES RIVAGES





DÉPART
À LA
RETRAITE
DE
CECILE
TASSIN



































#### POESIES

ONZE

**NOVEMBRE** 

#### TOI, SOLDAT INCONNU

Toi, soldat inconnu Appelé par le nom de poilu A souffert pour sa patrie A tout laissé même sa vie.

Dans les champs d'obuts Tu as beaucoup couru Avec tes camarades de guerre Tu as sauvé des vies entières.

Ouand la mort est arrivée Ton souffle s'est arrêté Ca y est c'est fini Tu as repensé à tous les bons moments de ta vie Il v a cent ans aujourd'hui, la guerre était finie.

> Odeline Palffy-Pichon 11 novembre 2018



**QUELQUES MOTS POUR LA PAIX** 



Ecoutez ... Entendez, ce sont des cris d'enfants Les cris de désespoir... de souffrance et de peur De gosses dont le sort n'est que trouble et tourment Qui n'ont plus de chez eux, pas encore d'ailleurs.

Chez eux c'était Alep, Mossoul ou le Soudan Ou encore le Yemen ou bien la Somalie Leur triste quotidien : assurer leur survie Avec la faim pour guide, la peur pour confident.

Mais qui sont ces tyrans qui d'une main trompeuse Caressent sans scrupules le dos d'une colombe Et qui de l'autre main destructrice et rageuse Déchirent la mitraille et activent les bombes.

Mais qui sont les croyants qui revendiquent un Dieu Et profèrent en son nom tous ces crimes odieux. A toi ..., le Dieu des Dieux de dénoncer aussi Car ce sont tes enfants que l'on massacre ainsi.

La prudence est de mise en tout réquisitoire Ne nous soustrayons pas au devoir de mémoire Parcourons à nouveau nos manuels d'histoire Qui, bien qu'aseptisés par d'honnêtes censeurs Laissent encore entrevoir nos traces d'oppresseurs.

Ecoutez...Entendez, ce sont des chants d'enfants Des chants d'espoir, de joie, de vie, de liberté Mais...vous n'entendez rien ? Alors ai-je rêvé ? Non, ...Je les aperçois ils sont là ; là tout près Regardez leur visage qu'illumine un sourire Je suis sûr maintenant, je viens de voir la PAIX La PAIX c'est simplement un sourire d'enfant.

> Robert Esbérard **11 novembre 2018**



REPAS

**DES** 

AINÉS



Noël

**DES** 

**ENFANTS** 





EQUIPE DE
FOOT
AIGALIERS
BARON
FOISSAC
SERVIERS LABAUME



La remise des maillots en présence de l'entraîneur Jeanlin Martin et des 4 Maires





#### L'APE

LES

#### **ESCOULES**



L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 A ENCORE UNE FOIS ÉTÉ RYTHMÉE PAR DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS : LOTO, BELOTE, VIDE GRENIERS, VENTE DES CHOCOLATS DE NOËL, CARNAVAL, KERMESSE.

Sur proposition de l'équipe enseignante et en partenariat avec l'Association Equilibre30 sur Foissac, l'Association des Parents d'Elève a financé dans son intégralité le projet Cirque pour l'ensemble des élèves du regroupement Aigaliers, Foissac et Baron soit 117 enfants pour un total de 5075€. Le projet comportait un stage de cirque pour chaque classe clôturé par un spectacle commun sous le chapiteau.

Le public fût nombreux (parents, grands parents, oncle, tante, amis...) et le spectacle très apprécié. La soirée s'est poursuivit par un repas traiteur convivial autour du château gonflable et des promenades à poneys.

Le succès des différentes manifestations au cours des 2 dernières années a permis à l'Association d'augmenter les subventions versées aux écoles passant ainsi de 30€ en 2017 à 43€ par enfant en 2018.

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 septembre 2018 au foyer de Foissac, le bureau a été élu. Il se compose des personnes suivantes:

Présidente : Mme Laure AUGAGNEUR Vice Présidente : Mme Eloise BURGGRAF

Trésorière: Mme Doris SAVE

Vice Trésorière : Mme Chloé COHIER Secrétaire : Mme Amélie ROUSTIT Vice Secrétaire: Mme Emilie DANTIN
La dynamique présente se poursuit et se confirme avec de nouveaux membres actifs rejoignant l'Association à l'issue de l'Assemblée Générale. L'APE organise d'ailleurs une nouvelle manifestation au cours de cette année scolaire: La Chasse aux œufs de Pâques.

Dates des prochaines manifestations entre novembre 2018 et juin 2019 :

Décembre 2018 : le dimanche 2 loto à Foissac Février 2019 : le samedi 23 Belote à Baron Mars 2019 : le samedi 16 Carnaval à Foissac Avril 2019 : le dimanche 13 Chasse aux œufs de Pâques à Aigaliers

Mai 2019 : le dimanche 5 Vide grenier + concours de pétanques à Foissac

Juin 2019: le vendredi 14 Kermesse à Foissac

Un grand merci à l'ensemble de nos soutiens (entreprises locales, municipalités, équipe enseignantes, parents, amis...) que se soit par leur aide financière, matériel ou coups de main.

A vous parents d'enfants scolarisés sur le regroupement scolaire, n'hésitez plus et venez nous rejoindre dans cette aventure conviviale et humaine. Plus nous sommes nombreux et plus nous pourrons financer des projets et activités pour nos enfants.

TOUTE L'ÉQUIPE VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNÉE 2019.





#### La Kermesse



Le nouveau Bureau

L'APE

LES

**ESCOULES** 



Les heureux gagnants du Loto



#### ASSOCIATION

#### L'APHYLLANTHE



Nous avons pour but de favoriser le lien social et de créer de l'animation sociale, culturelle et intergénérationnelle dans les communes d'Aigaliers, Baron et Foissac. Nos actions se font en coopération et avec le soutien financier des Mairies de ces 3 communes, de la CAF du Gard et du Conseil Départemental du Gard. Grâce à l'aide de ces partenaires, nous pouvons tenir une permanence à la bibliothèque d'Aigaliers, organiser des activités hebdomadaires à des prix modiques et proposer de fréquentes sorties et activités ludiques pour parents et enfants.

Fin novembre 2018, l'Association avait plus de 200 membres dont plus de 75 pour la seule commune d'Aigaliers. (41 à Foissac et 22 à Baron – les 2 autres communes du regroupement scolaire).

#### DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Le bâtiment de la Mairie d'Aigaliers étant en rénovation pour une période d'un an, les locaux de la bibliothèque ont été transférés pendant les travaux au rez-de-chaussée de l'Ancien Presbytère. Dans le même mouvement, la salle communale d'Aigaliers est devenue indisponible à la suite de la délocalisation de la Mairie vers la salle communale. La nouvelle bibliothèque au sein de la nouvelle Mairie devrait être prête au



dernier trimestre 2019 et sera située au premier étage du bâtiment de la Mairie.



#### **BIBLIOTHÈQUE**

Par convention signée avec la Mairie, l'Association gère la bibliothèque d'Aigaliers (prêt de livres et de DVD)

La collection de base compte environ 2600 livres, plus environ 300 livres du Bibliobus du Gard qui sont renouvelés 3 fois par an. Grâce à un financement spécifique de la Mairie d'Aigaliers, nous achetons plus de 50 nouveaux livres chaque automne afin de renouveler la collection. En même temps, un désherbage des livres peu prêtés est fait régulièrement.

UNE **RENCONTRE MENSUELLE** DE LECTRICES, QUI SE TIENT TOUS **LES PREMIERS LUNDIS** DU MOIS, **EST** L'OCCASION DE DISCUSSIONS AUTOUR DES **NOUVEAUTÉS** DE SCÈNE LA LITTÉRAIRE.

A la bibliothèque, les bénévoles de l'Association font régulièrement la lecture des contes pour les enfants de l'école d'Aigaliers



loisirs.

UN PROJET DE MISE EN RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES AVEC LA CCPU EST EN COURS AFIN DE **MUTUALISER** MOYENS **ENTRE TOUTES** LES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE.

La bibliothèque d'Aigaliers fait partie de ce projet. Le catalogage du fonds de bibliothèque dans ce nouveau système reste néanmoins à faire. Les horaires de bibliothèque se trouvent sur le site de l'association.

#### Nouveauté DU 2018 **GESTION** TERRAIN DE TENNIS DE LA COMMUNE



Depuis rentrée de septembre et faisant suite à une demande de la Mairie, l'Association

gère le court de tennis d'Aigaliers. L'accès du est réservé aux adhérents l'Aphyllanthe et aux résidents des hébergeurs (chambres d'hôtes et gîtes) enregistrés sur la commune. Les adhérents peuvent inviter des personnes non-adhérentes à condition d'être présents sur le court - à l'exception des hébergeurs en ce qui concerne leurs hôtes - et sont responsables de leurs invités. cotisation annuelle d'utilisation du court est fixée à 20,00 € pour les adhérents résidents de la commune et à 40,00 € pour les adhérents extérieurs. Cette cotisation comprend l'accès au court et la remise d'une clef d'accès au court pour l'année de référence (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante). Quant aux hébergeurs, ils peuvent bénéficier du forfait spécifique de 100,00 € ouvrant le court à leurs hôtes. Un règlement intérieur,

et pour les enfants participant au centre de élaboré en concertation avec la municipalité est accessible sur notre site.

#### **CLAS ET REAAP**

L'Association a renouvelé en 2018-19 SA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES NATIONAUX CLAS (ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE) ET REAAP RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS.

Le programme se lance dans les écoles courant octobre et novembre.

Pour le CLAS pour la saison précédente (finissant en mai 18), l'Association est intervenue dans les écoles de Baron et de pour l'aide aux devoirs. quinzaine d'enfants a bénéficié programme.

#### **ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES**

Afin que les activités hebdomadaires puissent continuer pendant la période des travaux de la Mairie, les communes de Baron, Foissac et Serviers ont mis à disposition leurs foyers communaux pour les ateliers de gym et de théâtre. Les responsables de l'Association remercient vivement le Maire et les Conseils Municipaux de ces 3 communes.

Pour la rentrée de septembre 2018, les activités hebdomadaires sont bien fréquentées avec plus de 150 inscriptions, adultes et enfants inclus. Pour les enfants, proposons les ateliers de théâtre, d'arts plastiques et de poterie. Nous proposons également des activités hebdomadaires pour adultes dont: gym douce, gym d'entretien, un atelier tricot-thé, un atelier de couture et la randonnée. Cette dernière réunit entre 10 et 20 randonneurs tous les vendredis après-midi et 2 mardis par mois.

Pour 2018-19, l'Association maintient sa politique de tarifs annuels modiques (variant



entre gratuit et 80 € pour la saison) pour les Noël activités destinées aux enfants dans le but de permettre au plus grand nombre de participer. Pour les adultes, les tarifs annuels varient entre 15 € pour les ateliers de tricot et couture et de 120 € pour la gymnastique.

L'Association ORGANISE PONCTUELLEMENT **VISITES** CULTURELLES ET DU PATRIMOINE DANS LA RÉGION.



Ainsi, par exemple, en 2018, furent proposées les visites guidées

suivantes:

Sortie au Musée Marius Fabre de Salon de Provence

Sortie au Parc du Cosmos aux Angles Sortie au Camp des Milles à Aix-en-Provence Visite guidée des Jardins de Mazet à Monoblet avec un ethnobotaniste célèbre Visite guidée du musée des Vallées Cévenoles (Maison Rouge) à Saint-Jean-du-Gard Romanité à Nîmes

Ces visites réunissent jusqu'à 40 participants et l'Association finance une partie du coût pour ses adhérents. Ces activités sont néanmoins ouvertes à tout public et sont l'occasion de rencontres conviviales.

L'ASSOCIATION PROPOSE ÉGALEMENT DES SORTIES LUDIQUES EN FAMILLE. CETTE ANNÉE NOUS AVONS FAIT LES **SORTIES SUIVANTES:** 

Sortie au Zoo du Lunaret à Montpellier Sortie au Cratère d'Alès pour le spectacle de

Pour les familles et les enfants nous proposons pendant les. vacances scolaires des sorties patinoire, cinéma,



LaserGame, des stages d'équitation et des ateliers déco à thème (Halloween, Noël, Pâques. En dehors des vacances scolaires, nous proposons des stages de poterie et des soirées bowling.

CHAQUE ANNÉE, L'ASSOCIATION RÉUNIT SES ADHÉRENTS LORS DE LA GALETTE AU MOIS DE JANVIER ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU PREMIER TRIMESTRE.

Ce sont des moments chaleureux d'échanges et de convivialité .En juin 2018, pour clore la saison des ateliers et activités, l'Association a organisé une fête de fin de saison au foyer d'Aigaliers. Il y avait une pièce de théâtre présentée par les membres de l'atelier théâtre enfants et ados, des expositions de poterie, d'arts plastiques, d'aquarelle, un stand présentant l'activité randonnée, un concours Visite guidée du nouveau musée de la de dessins et une tombola dont les lots avaient été confectionnés par des adhérents et les membres de l'atelier tricot-thé. Il était aussi possible de prendre un thé ou un café en dégustant d'excellents gâteaux confectionnés par les bénévoles de l'Association.

TRICOTEUSES SOLIDAIRES

Depuis plusieurs années, il s'est établi une coopération entre la société de boissons

Innocent et l'Association les petits frères des Pauvres. Le but de cette coopération est de soutenir l'action des petits frères des Pauvres tout en créant du lien et de la solidarité. Ce





programme, sous le nom de « Mets ton Bonnet », est basé sur la confection de petits bonnets par des bénévoles, lesquels bonnets sont ensuite envoyés aux petits frères des Pauvres pour être comptés puis transmis à Innocent pour coiffer les bouteilles de boisson Innocent (les Smoothies - vendus dans les boulangeries des grandes villes de France). bouteille vendue Pour chaque coiffée, Innocent rétrocède 0,20 € aux petits frères des Pauvres. L'Aphyllanthe, par l'action des participants à l'atelier tricot-thé, participe à ce programme depuis 2013. En 2018, le groupe en a confectionné plus de 300 qui ont été transmis aux Petits Frères des Pauvres en novembre. Rendons hommage aux tricoteuses dévouées et douées: Céline, Thérèse, Claire, Nicole, Sylvie, Francine, Martine, Hélène, Lucille et Ginette.

COMMUNICATIONS

Trois fois par an, l'Association édite une lettre d'information qui est distribuée dans les 3 communes.

Nous mettons toutes nos informations, annonces, et reportages en ligne sur notre site internet.

## 2019 — DE NOUVEAUX LOCAUX ET DE NOUVELLES POSSIBILITÉS

Le CA de l'Association aborde l'année 2019 avec enthousiasme. De nouveaux projets – toujours dans le sens animation locale et lien social – peuvent s'envisager en utilisant au mieux les nouveaux locaux qui devraient être disponibles au 4e trimestre 2019.

Une association ouverte, une gestion bénévole. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de 12 personnes, un bureau de 3 personnes, toutes bénévoles et une secrétaire d'accueil.

L'ASSOCIATION, AVEC PLUS DE 200 MEMBRES DONT UN GRAND NOMBRE DE RÉSIDENTS D'AIGALIERS, FOISSAC ET BARON EST OUVERTE À TOUS.









### La Saint HUBERT CHASSE

La société de chasse d'Aigaliers regroupe une soixantaine d'adhérents dont un bon tiers venant de l'extérieur de la Commune ; lesquels apprécient à la fois notre territoire de chasse et surtout l'accueil qui leur est réservé.

Il est vrai que nous disposons à présent, dans un environnement remarquable, d'un rendezvous de chasse parfaitement adapté et chaleureux.



Les

aménagements et équipements réalisés par les chasseurs, avec l'aide de Commune, sont très appréciés tout au long de

la saison de chasse qui s'étale de la mi-août à fin mars ; chacun faisant l'effort de participer à l'entretien et au maintien de la propreté de ces locaux.

Concernant le bilan de la saison écoulée, il demeure satisfaisant, la société, afin de satisfaire les chasseurs de petit gibier, procède régulièrement à des lâchers de faisans, perdrix, lapins et lièvres.

Pour ce qui est du grand gibier, nous avons atteint une année record en termes de prélèvement de 250 animaux abattus. Ce qui dénote les efforts, une implication totale et une réelle volonté des chasseurs de réguler cette espèce causant pas mal de dégâts aux cultures.

Notre détermination reste entière mais à l'impossible nul n'est tenu!

Nous ne pouvons passer sous silence, la perte autour du verre de l'amitié. d'un ami chasseur, au cours d'un accident de Le Président

chasse, la saison dernière, qui nous a profondément marqué. La pratique de la chasse impose le plus grand respect des règles de sécurité des comportements responsables à l'égard des chasseurs et non chasseurs.

Notre démarche sécurité présente permanence demeure une priorité absolue, elle doit se poursuivre et s'amplifier ; l'accident de chasse n'étant pas une fatalité.

Aussi la commission interne « grand gibier » ainsi que les responsables et chefs de battue sont appelés à réfléchir et à décider des aménagements à réaliser sur les lignes de tir et sur les comportements des postés et piqueurs au cours de battues afin que la prudence, la vigilance et le bon sens prennent le pas en toute circonstance. Car, la pratique de la chasse, outre son caractère social, culturel, économique et gastronomique est une activité de pleine nature que nous partageons avec d'autres usagers de cet espace.

Pour donner une image valorisante de notre passion, nous devons mettre en avant des valeurs d'échange telles que le respect, le civisme, la politesse et la courtoisie.

Nous souhaitons, également, promouvoir la chasse auprès des jeunes et moins jeunes ; elle doit être et rester un plaisir et un bonheur à partager.

Venez découvrir une journée de chasse où la convivialité est de mise ; journée passée en pleine nature qui se termine, après le tableau de chasse, par une partie de carte

Sébastien Marrel



### CLUB DE L'ARQUE

## RÉCAPITULATIF DE NOS ACTIVITÉS TOUS LES TRIMESTRES

2 Janvier 2018: Rendez-vous au foyer

9 Janvier : On s'est réuni pour fêter les rois et les reines autour de galettes et gâteaux des rois

23 Janvier : Rendez-vous au restaurant La Cigalière pour déguster une choucroute

28 Janvier : Rendez vous au foyer de Foissac pour notre loto

6 Février : Rendez-vous pour déguster des crêpes avec un panel de confitures cidre

20 Février : Assemblée Générale au foyer d'Aigaliers suivi d'un apéritif offert par la Mairie

12h30 Rendez-vous au foyer de Foissac ou nous fêtons nos 40 ans du club suivi d'un repas avec Messieurs les Maires de Aigaliers, Baron et Foissac

27 Février : Maison de Jeanne à Pons de Brassac avec dégustation des produits du Tarn

11 Mars : Concours de belote au foyer de

13 Mars : Repas au restaurant la Rose des Vents à Baron

25 Mars : Rendez-vous à 14h au foyer de Foissac pour notre loto

15 Mai : Sortie à Sète repas au restaurant La Pyramide dégustation façon bouillabaisse

05 Juin : Notre traditionnel pique-nique

26 Juin : Rendez-vous pour le méchoui offert par le club à tous les adhérents

04 Septembre: Reprise du club

18 Septembre : Rendez-vous au restaurant La Cigalière dégustation d'un excellent cassoulet 02 Octobre : Nous fêtons les anniversaires

23 Octobre : Rendez-vous à Cendras pour visiter le centre d'interprétation des vallées cévenoles.

Rendez-vous au restaurant (Lou Raïol) suivi à 16h d'une castagnade

20 Novembre : Repas au foyer de Baron au menu paëlla préparé par le traiteur Fabaron 18 Décembre : Gouter de Noël, nous fêtons les anniversaires avec animation.

LE CLUB DE L' ARQUE REMERCIE LES MAIRES DE BARON, FOISSAC, AIGALIERS POUR LEURS PARTICIPATIONS FINANCIERES ET POUR LES SALLES MISES A NOTRE DISPOSITION POUR NOUS REUNIR.

Madame KRIEGER Claudine

### ASSOCIATION BARONNAISE ANIMATIONS







#### L'AVENIR INCERTAIN DES COMMUNES

---- AMRF

Je me permets de vous faire partager le point de vue éclairé d'un des membres fondateurs de l'Association des Maires Ruraux de France -AMRF- sur l'avenir incertain des Communes Monsieur Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var. Je le remercie, ainsi que la revue "36000 communes" pour leur autorisation de reproduction de l'article paru en septembre et octobre 2018

#### LE MODÈLE COMMUNAL RÉPUBLICAIN FRANÇAIS EST EN CRISE, ET SON AVENIR INCERTAIN.

Il s'agit d'une crise financière, née de l'écart grandissant entre les ressources et les obligations des communes, et plus encore d'une crise existentielle. Les maires demandent de plus en plus à quoi ils servent, sinon à essuyer les critiques d'administrés de plus en plus exigeants sinon vindicatifs, et à répondre à des tracasseries administratives de plus en plus artificielles, sur fond de campagne anti élus que l'exécutif national, même s'il jure le contraire sur ses grands alimente à coup de « moralisation » de la vie politique ou publique qu'il oublie de s'appliquer à luimême.

On en vient à se demander si la commune a un avenir et ce que signifierait transformation en pièce du musée de l'administration ? Nous tenterons d'v répondre en commençant par rappeler ce qu'est le modèle communal républicain français, ce que sont ses caractéristiques et ses origines puis comment dix années de « réformes » l'ont conduit à l'impasse où il se

# I- LE MODÈLE COMMUNAL RÉPUBLICAIN FRANÇAIS.

#### A- UN MODÈLE UNIQUE

On préfère oublier, qu'avant d'être une décision du « législateur », la commune française est d'origine insurrectionnelle, que

la révolution paysanne contre la féodalité pour récupérer les droits du sol et d'usage des « communs » a précédé la révolution populaire et bourgeoise citadine, et qu'en juillet 1789 le choix de donner le pouvoir de régler ses propres affaires à toutes les communautés et pas seulement aux villes et aux bourgs a été fait par les insurgés, ce que la loi municipale de décembre ne pourra qu'entériner. Cela malgré l'opposition de bon nombre de ses membres éminents, comme Sievès et Condorcet, qui préféraient de grandes communes ou communes de niveau central et cantonales ou agrégatives par opposition communes de aux Sievès disait alors que : «la France ne doit être ni une démocratie, ni un état fédératif ». Le premier terme de l'injonction valait pour la commune et le second pour le département qui n'avait pas vocation à remplacer les anciennes provinces. Ils auront un temps gain de cause avec la loi du 22 août 1795 qui se soldera par un échec complet, les électeurs boudant un exercice qui avait pourtant suscité leur enthousiasme en mars 1790.

On préfère oublier aussi ce qu'avait déjà d'inouï, et pour beaucoup d'esprits « éclairés » d'irresponsable, le fait de confier la gestion des affaires communes à des paysans incultes alors que la paysannerie anglaise était chassée de son terroir et que le servage régnait en Allemagne, pour ne rien dire des pays plus à l'Est. La particularité des municipalités révolutionnaires, tel que l'écrit





excellemment Maurice Bourjol, était de réaliser « l'adéquation de la « communauté » sociologique avec la « commune » politique, de (créer) une classe de citoyens petits propriétaires nouveaux, dont 110 000 issus du partage des communaux ». La contrepartie c'est le grand nombre de communes de tailles et de ressources très différentes, argument critique favori des réformateurs qui se succéderont au pouvoir au fil des siècles, sans succès jusqu'à tout récemment, le réflexe démocratique ayant jusque-là prévalu.

L'autre caractéristique de la commune est d'être la cellule de base de la démocratie républicaine. En effet, depuis la Révolution, la citoyenneté à la française a un « double visage » : celui du droit de participer à la gestion locale dans le cadre de la loi et celui de participer à la responsabilité politique nationale par l'élection de ceux qui feront la Loi. Une souveraineté double donc. La République est au village en même temps qu'à Paris, la « petite Patrie » incluse dans la Grande, la démocratie locale - apport décisif de la Révolution - au fondement de la démocratie tout court.

Au final, la République est une et indivisible, et la souveraineté est toute entière dans la Nation. Et pourtant, la France est le pays où toutes les communes, et pas seulement les grandes villes, ont le plus de liberté par rapport au pouvoir central ou par rapport aux collectivités de rang supérieur, ce qui est rarement le cas dans les pays fédéraux pourtant réputés plus décentralisés, donc plus libéraux.

#### B- UN MODÈLE GESTIONNAIRE EFFICACE.

Pour être d'inspiration politique, le modèle

républicain français d'organisation territoriale n'est pas moins efficace. Le développement par la démocratie locale a notamment été au cœur de l'ambition de la dernière grande vague de décentralisation : « Les collectivités territoriales et leurs élus sont traités comme des mineurs, placés sous tutelle pour gérer les affaires locales... [...] Le projet de loi (...) a pour objet de transférer le pouvoir aux élus, aux représentants des collectivités territoriales librement désignés par leurs concitoyens [...] Il modifie fondamentalement la répartition du pouvoir. I1fait des communes départements et des régions des institutions majeures, c'est-à-dire libres et responsables » (Exposé des motifs de la loi de 1982).

À aucun moment les critiques de ce modèle n'apportent la preuve que gérer autrement serait plus efficace, ferait faire des économies de gestion, encore moins apporterait plus de satisfaction aux citoyens et aux usagers du D'autant service public. qu'avec développement de l'intercommunalité volontaire de projet, elle aura su se réformer pour répondre aux difficultés posées par le grand nombre de petites, voire très petites, communes.

II- LA LIQUIDATION DU MODÈLE FRANÇAIS D'ORGANISATION TERRITORIALE.

A- UNE DÉCISION STRICTEMENT POLITIQUE SANS LIEN AVEC DES PROBLÈMES RÉELS.

Il y a seulement quinze ans, personne ne s'inquiétait du devenir de la commune. Au terme de deux cents ans d'histoire, vingt ans de décentralisation accélérée, après dix ans de





spectaculaire développement l'intercommunalité volontaire, d'années de saines finances, d'investissements et d'équipements, le pays dans le plus petit de ses villages s'était profondément transformé. Preuve, s'il en était besoin, que notre vieux modèle républicain articulant commune, département et État a parfaitement joué son rôle. Aux experts près, qui confondent la carte avec le territoire, personne ne se posait plus vraiment la question de savoir s'il y avait trop de communes en France. Le développement de l'intercommunalité volontaire, permettant de faire à plusieurs ce qu'aucune commune ne pouvait faire seule, le renforcement des synergies avec le département, une fiscalité dynamique et des aides non négligeables de l'État avaient réglé le problème.

Signe de cette révolution de velours : au 1er janvier 2007, quatre ans avant la loi RCT (16/12/2010) qui marque la fin l'intercommunalité volontaire de projet, la 2 588 groupements France compte intercommunaux à fiscalité propre, rassemblant plus de 33 400 communes et 54,5 millions d'habitants dont plus de 40 millions sous le régime de la taxe professionnelle unique (TPU). L'Histoire a ainsi montré que libérer la démocratie locale c'était aussi l'économie, les collectivités dynamiser 2011 70% assurant encore en l'investissement public (hors armement), soit 3,1% du PIB (2011) contre 1,6% en Allemagne, d'où est censé nous venir la lumière, avec un endettement stable demeuré inférieur à 10%

Si l'existence et la survie de la commune peut donc sembler problématique aujourd'hui, ce n'est pas à des dysfonctionnements internes de notre organisation territoriale séculaire qu'on le doit, mais à une volonté

politique clairement assumée : détruire le vieux modèle républicain d'organisation territoriale et le remplacer par un modèle plus conforme aux exigences d'un libéralisme financiarisé qui, « boosté » par la construction européenne, est passé au rang de priorité nationale.

Son premier dogme fondamental est que la concurrence « non faussée » doit remplacer l'État et le politique en général, dans la régulation des échanges économiques, sociaux, humains. La définition et la mise en œuvre de l'intérêt général n'est plus un monopole de l'État et des institutions démocratiques territoriales, elles résultent du jeu même de la concurrence. Ainsi, le conseil d'Etat, jusque-là gardien historique de la légalité républicaine, peut-il écrire dans un rapport de 2002 que «la promotion du service commence dans une reconnaissance du cadre d'ensemble de libre concurrence dans lequel il est appelé à intervenir » (Rapport « collectivités publiques et concurrence »).

C'est dire en termes polis que l'intérêt général, c'est celui des marchés et que l'extension du règne de la concurrence est d'intérêt général.

C'est dire aussi que les opérateurs de service public, collectivités locales ou État, doivent se plier aux exigences de la concurrence et donc que ceux de l'État (Poste, télécommunication, SNCF, voire hôpitaux) ne pourront faire autrement que de se désengager des territoires où ils ne sont pas « rentables ».

C'est dire encore que la présence physique de l'État lui-même, à travers ses fonctionnaires préfectoraux ou autres doit se raréfier, en commençant par ceux -ingénieurs des ponts et chaussées, ingénieurs du génie rural qui apportaient directement un concours à la gestion et au développement local.

C'est dire enfin, selon la vision libérale, que





les collectivités sont elles-mêmes des entreprises en lutte sur un champ concurrentiel, des entreprises dont il faut stimuler la compétitivité par la concentration, la spécialisation, en débarrassant les plus « performantes » (les métropoles) de la charge des territoires moins productifs. D'où la recherche sans fin de la bonne distribution selon échelons compétences les territoriaux, la volonté d'éradiquer toutes les structures (syndicats, pays etc.) dont les frontières débordent la carte simplifiée dont rêvent les modernisateurs. D'où la recherche sans fin d'une spécialisation de l'impôt local par catégorie de collectivité.

Il s'agit donc de réorganiser la division du travail au sein de l'usine administrative pour la rendre plus performante et ainsi augmenter la « compétitivité » du pays - peu importe si on ne sait pas ce que peut signifier la compétitivité d'une région, d'un département, d'une commune - pour permettre le « retour de la croissance », « développer les solidarités » et permettre « la transition écologique », ce que développe longuement l'exposé des motifs de la loi NOTRE et les exégèses qui l'ont accompagnée.

Concrètement, outre la spécialisation des tâches, cela veut dire que les mailles de l'organisation territoriales doivent être beaucoup plus grosses qu'elles ne sont, d'où les grandes régions, la multiplication des métropoles et des intercommunalités XXL, les incitations à la création de « communes nouvelles », le projet de suppression d'un niveau de collectivité.

Comme le précisait François Hollande, le 2 juin 2014 dans la Tribune accompagnant la carte des nouvelles régions qu'il entend créer, les deux pôles de la nouvelle organisation territoriale seront les Régions qui « se sont

imposées comme des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire » et les intercommunalités, « structures de proximité et d'efficacité de l'action locale » lesquelles hériteraient d'une partie des compétences des départements appelés à disparaître. Faute de repreneur pour les compétences sociales, cette dernière partie du programme, déjà sousjacente au projet de création sarkozyste d'un conseiller territorial à la fois élu régional et départemental, fera long feu.

Le terrain étant préparé ne reste plus qu'à trouver les « investisseurs » susceptibles de remplacer l'État dans son rôle de développeur et d'opérateur de services publics.

Ainsi voit-on Manuel Valls, lors de son voyage promotionnel à la City le 06/03/2014, démontrer que son gouvernement « is pro business », afin de donner en exemple sa réforme territoriale dont on voit difficilement en quoi elle pourrait faire saliver les banquiers du temple britannique de la finance : « À la fin de cette année, le nombre de régions françaises sera passé de 22 à 13! Il y a bien sûr des blocages, des oppositions, beaucoup pensait que cela ne se ferait pas mais nous sommes en train de réussir à dépasser les conservatismes. Cela veut bien dire que l'on peut réformer en France et qu'on peut le faire rapidement. Cette réforme des régions va nous permettre de réorganiser la carte territoriale, mais aussi la carte de l'organisation de l'État, pour gagner en efficacité et pour faire des économies. » « Gagner en efficacité », « faire des économies », le but des réformes est là. Qu'on n'ait pas vu le début du commencement d'un résultat après dix ans de « réforme » n'a aucune importance, le tout est de le répéter suffisamment pour qu'on le croit.

Ainsi voit- on Emmanuel Macron dans son récent voyage eu Australie, souligner





lourdement au magazine Forbes (31/05/2018) que sa politique se résume à être à l'écoute des « investisseurs » et à satisfaire leurs attentes, parce que d'eux et d'eux seuls dépend notre salut et celui du monde. En digne héritier de Margareth Thatcher, il s'agit donc de comprendre ce que sont les intérêts des « entrepreneurs », des « preneurs de risques » et de leur fournir des conditions de rentabilisation maximum leurs investissements, en un mot d'avoir « une approche favorable aux affaires ». Car « c'est la meilleure manière de mener une révolution et (de) créer des emplois » C'est même la seule manière car « Il n'y a pas d'autre choix ». Faire la forte tête et résister à ce nouvel ordre du monde n'a donc aucun sens. « There is no alternative », selon l'immortelle maxime de Madame Thatcher.

#### B- LES LEVIERS DE CETTE LIQUIDATION.

Comme on sait (voir 36000 communes de mai, juin et juillet 2016), les leviers de cette liquidation seront financiers et institutionnels. La stagnation, puis la diminution des d'État dotations et l'encadrement des fonctionnement, depuis dépenses de Macron, transformeront Emmanuel intercommunalités et fusions de communes nouvelles), bouées (communes sauvetage, en attendant des jours meilleurs. Quant aux contraintes institutionnelles, elles seront multiples et de plus en plus fortes au fil volontaire, des réformes. De l'intercommunalité devient obligatoire normée (taille minimum de 5 000 puis 15 000 habitants). De plus en plus de compétences, certaines essentielles (urbanisme, eaux et assainissement au sens large notamment)

devront être transférées, et le champ de « l'intérêt communautaire » réduit. Les statuts des EPCI cessent d'être des contrats entre partenaires d'égale dignité : strictement encadrés par la loi (nombre de représentants communaux par strates démographiques, nombre de vice-présidents...), ils favorisent grandes communes. La pression gouvernementale Conseil aidée du constitutionnel qui invente le principe de la représentation essentiellement démographique transforme », intercommunalités censées représenter des communes, comme leur nom l'indique, en collectivités territoriales de fait, expression des populations, autant dire des intérêts des plus grosses communes. Il ne restera plus qu'à faire élire les conseils de communautés, voire leur président, directement par les habitants et la transformation des intercommunalités en collectivités territoriales sera achevée, sans révision de l'article 72 de la constitution. C'est en l'intercommunalité, outil au service des communes pour faire à plusieurs ce qu'elles ne peuvent faire seule, se transforme en

#### III- LE NOUVEL ORDRE TERRITORIAL.

repoussoir des communes.

#### A- L'ORGANISATION TERRITORIALE NÉOLIBÉRALE

Si le principe d'organisation du territoire qui depuis la Grande révolution était de coller aux besoins de la population et de lui donner le pouvoir de gérer la proximité, comme on l'a vu, l'objectif est désormais de fournir aux « investisseurs » l'organisation territoriale que l'on pense correspondre à leurs attentes. Développement, emploi et services sont à ce





prix.

Les efforts, budgétaires et autres, de l'Etat doivent donc aller là où il pense, en adepte de la théorie du « ruissellement », que se crée la richesse. Les territoires sans avenir doivent être abandonnés à leur destin, aux soins palliatifs de plus en plus maigres, tant qu'ils ne seront pas politiquement négligeables. Ce n'est pas un hasard, si les réformes constitutionnelles annoncées – réduction du nombre de parlementaires et des pouvoirs du Sénat, correctif proportionnel- vont tenter d'y mettre bon ordre.

Que la « théorie du ruissellement » soit sans fondement, qu'on attende toujours les 20 milliards d'euros d'économie censés résulter des réformes, n'a aucune importance, l'essentiel est que l'on fasse ce qu'attendent Bruxelles et les « investisseurs » rêvés, de la France.

Contrairement à disent ce que les propagandistes de cette politique, il ne s'agit d'une nouvelle étape décentralisation dont l'objectif était politique plus qu'économique comme on l'a vu (Voir IB). L'objectif ici est inverse : remplacer la souveraineté populaire par celle « experts », de ceux qui savent, pour être plus efficaces. On attend toujours les résultats.

Contrairement aussi à ce qu'on entend souvent il ne s'agit pas non plus, à l'inverse, d'une recentralisation au sens traditionnel du terme, mais d'un abandon des territoires devenus une charge pour l'Etat. Fini non seulement la présence sur le terrain d'un Etat acteur, financeur, ingénieur et expert mais aussi de l'Etat régalien tout court.

De révision générale des politiques publiques (RGPP) en modernisation de l'action publique (MAP), de réforme de l'administration territoriale (RéATE), de réforme de la carte des sous-préfectures, de « Plan préfecture nouvelle génération » et maintenant en

« programme d'action 2022 », en 10 ans la fonction publique territoriale de l'Etat aura perdu 4000 postes et nombre de souspréfectures auront été vidées de leur substance.

En voie de réduction, sinon d'extinction, non seulement les aides au fonctionnement des collectivités mais les programmes d'action de long l'Etat, remplacés terme de de l'ère Macron l'avènement « expérimentations » qui ont le mérite de coûter considérablement moins cher, donner l'impression aux acteurs locaux d'être libres tout en conservant par des coups de discrétionnaires, assorties pouce prescriptions, le contrôle des opérations : politique des banlieues, de revitalisation des bourgs-centres.

Après l'espoir, comme on l'a vu, d'en faire des terrains d'atterrissages pour investisseurs, le but de la politique de métropolisation et de très grandes grandes, voire c'est intercommunalités, d'amortir cette désertion de l'Etat. Ces collectivités d'avenir auront en charge, en effet, d'apporter, à leurs frais, les services qu'il n'assure plus en faisant appel si besoin est aux cabinets d'expertise privés et au marché. En un mot, la politique du « big is beautiful », vise à permettre cette substitution des responsabilités.

Ainsi, sauf dans les zones très urbanisées où la création de métropoles peut se justifier, ces très grandes intercommunalités notamment dans des territoires très ruraux deviennent-elles de simples circonscriptions d'administration territoriales en charge désormais du service public et de l'assistance aux populations.

L'Etat renonce-t-il pour autant à sa tutelle sur les collectivités territoriales ?

Absolument pas. Il s'agit simplement d'une autre manière pour lui d'exercer le pouvoir,





ce qu'on a pu appeler : gouverner à distance. Loin de renoncer, à la contrainte par la loi et la norme qui deviennent, au contraire et malgré les discours sur l'inflation législative, règlementaire ou des normes, de plus en plus nombreuses et détaillées, l'Etat utilise des leviers de pouvoir plus libéraux, apparemment non contraignants : appels à projets dont le pouvoir central sélectionnera les bénéficiaires mis en concurrence, Agences, expérimentations, fonds plus ou moins exceptionnels de ceci ou de cela aussi alléchants et encadré que les promotions publicitaires, bonifications, contractualisation, conventionnement, affichage des bonnes pratiques, benchmarking etc.

## B- LA GRANDE ABSENTE : LA DÉMOCRATIE LOCALE.

Les conditions d'exercice de la démocratie locale vont évidemment pâtir de la transformation des intercommunalités « coopératives de communes » en substituts des communes dont elles absorbent les compétences et les ressources. Pâtir aussi de la rigidité de structures dans lesquelles les petites communes ne pèsent plus et d'autant moins que la taille des EPCI est grande.

En effet, comment assurer une gouvernance autre que bureaucratique des EPCI XL et plus encore XXL quand on voit déjà les problèmes de gestion des communautés dès lors qu'elles dépassent une certaine taille ? Dans celles-ci le conseil n'est qu'une chambre plus d'enregistrement tempérée par oppositions vouées à demeurer stériles. Le pouvoir, du moins son apparence, est passé au Bureau où d'ailleurs toutes les communes ne sont pas toujours représentées, voire à un conseil des maires ou - dans les très grandes

structures- à une émanation de celui-ci au statut juridique douteux.

Toutes les chartes n'y feront rien. Il faut n'avoir jamais vu fonctionner ce genre d'institution pour croire que ce sont les commissions et ces organismes consultatifs, moitié décisionnels qui font la politique de l'intercommunalité. La politique de l'intercommunalité c'est le président généralement élu de la principale communeson administration ou les deux à la fois qui la définissent. Au mieux les autres élus en discutent-ils les modalités d'application. Plus l'EPCI est gros, plus cette captation de pouvoir est inévitable. On comprend que ses principaux bénéficiaires ne voient pas où pourrait bien être le problème.

LA Mais, au-delà de la question de la gouvernance des grandes intercommunalités, c'est celle de la survivance du terreau républicain qui est posée.

Ce que dit excellemment Tocqueville, grand admirateur de ce que sont alors les communes autogestionnaires d'Amérique : « Parmi toutes les libertés, celle des communes, qui s'établit si difficilement, est aussi la plus exposée aux invasions du pouvoir. Livrées à elles-mêmes, les institutions communales ne sauraient guère lutter contre un gouvernement entreprenant et fort... »

Au passage c'est le ressort démocratique qui se trouve affaibli comme le montre clairement le lien entre la taille des communes et le taux d'inscription sur les listes électorales et le taux de participation aux élections. Encore une fois Tocqueville avait, le premier, saisi les enjeux politiques cachés derrière les considérations de gestion administrative et économiques :

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles





primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans l'institution communale une nation peut se donner un gouvernement libre, elle n'a pas l'esprit de la liberté »

Difficile de ne pas penser que nos réformateurs omniscients s'ils ont vu le problème ne soient pas satisfaits d'avoir neutralisé les effets délétères de la démocratie sur la marche du progrès.

## IV- LES FUTURS POSSIBLES DE LA COMMUNE À LA FRANÇAISE.

Dans un tel contexte, la commune française at-elle quelque chance de demeurer ce qu'elle a été jusqu'ici, de conserver ses spécificités : 1-Capacité de décider des formes de son développement et d'organiser les services publics de proximité ;2- Être la cellule de base de la démocratie locale et, indirectement, celle de la démocratie nationale ?

Au final les futurs possibles se résument à l'alternative triviale : soit la commune républicaine, finissant d'être aspirée par des intercommunalités de plus en plus grandes, concentrant pouvoirs et ressources, disparaît. Dans cette hypothèse, le rôle du maire « à l'ancienne » se réduirait à celui d'intermédiaire avec l'intercommunalité, de fonctionnaire de l'état civil ainsi qu'à des fonctions décoratives.

Soit, elle ne disparaît pas, recouvrant, fut-ce sous des formes renouvelées un véritable pouvoir de décision et d'expression démocratique en tant que collectivité locale.

Tout dépendra des choix politiques qui seront faits car, ce que des décisions politiques ont fait, d'autres décisions politiques pourraient le défaire.

## A- LA FIN TENDANCIELLEMENT PROGRAMMÉE DES COMMUNES.

Actuellement, c'est évidemment la première branche de l'alternative qui paraît de loin la plus probable, tout simplement parce qu'on ne voit pas pourquoi les majorités de gouvernement qui se sont succédé au pouvoir ces quinze dernières années pourraient changer d'avis.

D'autant moins, comme on l'a vu, que la réorganisation territoriale est inséparable du choix de mode de construction européenne qui a été fait.

D'autant moins que le piège financier et juridique européen (Cf La Grèce) s'est refermé leur ôtant l'essentiel de leur liberté de manœuvre. On continuera donc sur la lancée malgré les avertissements des urnes, jusque-là restés sans suite. (1) . Malheureusement, on ne voit pas comment un changement de cap pourrait résulter d'une illumination subite des usufruitiers du pouvoir et du jeu normal des institutions de la Vème République.

## B- Un avenir plus ouvert qu'il n'y paraît.

Mais, il faut se méfier des seules extrapolations tirées de l'observation du présent. De trop près, on perd, en effet, la vue d'ensemble.

Et la vue d'ensemble révèle une vision plus chaotique de la réalité que ne le laisse croire le train-train répétitif de la vie politique. La grande transformation néolibérale du monde et tout particulièrement de l'Europe au fil de ces cinquante dernières années devait apporter la prospérité dans la stabilité pour le plus grand nombre. Il est clair aujourd'hui qu'elle ne l'a pas fait. (2) Ce qui est arrivé n'a pas été ce qu'on attendait





bon sens » comme des « experts » : la Grande crise mondiale de 2008, la crise européenne de crise migratoire actuelle. 2010, contrairement aux apparences soigneusement entretenues, les facteurs de ces crises sont toujours là, les traitements mis en œuvre n'étant que des placebos.

La conséquence majeure de ces crises larvées qui se prolongent fut la délégitimation des élites et des institutions politiques libérales, partout en Europe et aux USA. C'est donc sur ce terrain que se prépare la crise politique (3) que l'aveuglement, les enjeux d'intérêts et les blocages institutionnels ne permettent pas de régler, la crise politique qui rebattra les cartes, meilleur ou pour le S'agissant de la France, les résultats des consultations électorales qui se suivent montrent le fossé en train de se creuser entre peuple et ses représentants, globalement le désenchantement des citoyens envers les institutions républicaines. Les élections sont devenues des « émeutes électorales ». Les résultats des dernières présidentielles législatives, et moment pourtant essentiel de notre vie démocratique, l'ont bien montré.

Par paresse intellectuelle et pour éviter de se poser la question qui fâcherait - l'origine de ces comportements- la « bien pensance » les a diagnostiqués « symptôme de populisme », une étiquette permettant de recouvrir d'une couche de mépris des réalités politiques opposées - de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par des formes bizarres comme le mouvement « cinq étoiles » aux pouvoir en Italie - mais toutes défavorables au système néolibéral et à son expression

Pour ma part, j'y vois d'abord une révolte

mais « l'imprévisible » aux yeux des « gens de contre un système incapable de se remettre en cause de lui-même, contre des institutions bloquées, contre ceux qui y trouvent leur compte ou simplement paraissent le faire. Que ces révoltes disent rarement de manière crédible comment sortir de l'impasse actuelle ne justifie pas pour autant les politiques dominantes dont le résultat le plus clair est de fabriquer du populisme

> Comme disait Keynes, il ne faut donc pas trop se fier aux faits, aux permanences et j'ajouterai aux tendances actuelles pour imaginer l'avenir. Ne serait-ce que parce qu'il est bien difficile de discerner quelle est la tendance dominante de cet ensemble de forces contraires.

> S'agissant de notre propos et de la France, estl'accélération de la transformation néolibérale du pays sous la houlette éclairée du dernier zélote de Madame Thatcher qui entend le transformer en « start up » ? Sont-ce les secousses politiques de plus en plus fortes, infligées au système par le « populisme », comme partout en Europe et aux USA ? A ce point de la réflexion, la réponse n'est plus une question de science et de logique, encore moins d'aptitude à vaticiner, mais une affaire d'opinion pour ne pas dire de foi. Ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'alternative au système actuelle opteront pour sa survie quoi qu'il en coûte et devront donc faire leur deuil - s'il n'est pas déjà fait- de la commune républicaine.

> Ceux qui pensent, au contraire que le système progressivement mis en place ces cinquante dernières années sur les ruines du New Deal, de l'Etat providence et de l'économie mixte ne peut que s'effondrer sous ses propres contradictions devront lui préparer une alternative autre que l'autoritarisme qui mitonne actuellement dans les chaudrons de





la droite extrême et de l'extrême droite, une alternative démocratique qui replacerait l'engagement civique au cœur de la cité et en ferait de nouveau un moteur de développement au service de tous. L'enjeu du combat pour la commune républicaine c'est aussi et fondamentalement, cela.

#### Notes:

- 1- L'épisode du référendum de 2005 relatif à la constitution européenne est le plus emblématique. Les Français ont clairement rejeté le projet par référendum ? Qu'importe, il sera adopté par le Parlement contrôlé, évidemment par les partis de gouvernement!
- 2- Quelle bêtise n'a pas été dite lors de la campagne pour l'adoption du traité de Maastricht qui oriente définitivement la construction européenne dans le sens exclusivement néolibéral ?

du bêtisier Quelques fleurs - « Le traité d'union européenne se traduira par plus de croissance, plus d'emplois, plus de solidarité.» (Michel Sapin, ministre socialiste des finances, Le Figaro, 20.8.92) - « Si le Traité était en application, finalement la Communauté européenne connaîtrait une croissance économique plus forte, donc un emploi amélioré. » (Valéry Giscard d'Estaing, 30.7.92) RTL.

- « Maastricht constitue les trois clefs de l'avenir : la monnaie unique, ce sera moins de chômeurs et plus de prospérité ; la politique étrangère commune, ce sera moins d'impuissance et plus de sécurité ; et la citoyenneté, ce sera moins de bureaucratie et plus de démocratie » (Michel Rocard, Ouest-France, 27.8.92)

Et cerise sur le gâteau : - « Avec Maastricht, on rira beaucoup plus. »

la droite extrême et de l'extrême droite, une L'auteur - Bernard Kouchner à Tours le alternative démocratique qui replacerait 08/09/92- ne dit pas de quelle couleur sera ce l'engagement civique au cœur de la cité et en rire.

- 3- Tous les ingrédients d'une crise politique généralisée sont toujours là :
   Ingrédients économiques : croissance atone, sous- emploi ou chômage de masse (plus ou moins masqué par des artifices statistiques) et des réformes qui aggravent la situation.
   Ingrédients sociaux : explosion des inégalités sociales et territoriales, précarisation des pauvres et paupérisation rampante des classes moyennes ;
- Ingrédients psychologiques : perte de confiance dans les organisations, les responsables politiques et même les institutions, sentiment d'abandon s'agissant des plus touchés par la déshérence des lieux où ils ont l'impression d'avoir été assignés à résidence.
- 4- Premier constat, une nouvelle poussée de l'extrême droite. Ainsi au second tour des présidentielles le FN a-t-il rassemblé près de 11 millions de voix soit un quasi triplement de son score de 2007, dix ans avant. Entre le premier et le second tour, Marine Le Pen gagne près de 3 millions de voix.

Deuxième constat, le triomphe de l'absentéisme, des votes blancs et nuls. Emmanuel Macron rassemble seulement 43,6% des électeurs inscrits au second tour alors que les abstentions, votes blancs et nuls atteignent eux 34 %. Les résultats des législatives sont encore plus significatifs du désintérêt des électeurs pour un exercice électoral qu'ils constatent sans effet sur leur vie : au second tour, l'abstention, plus les blancs et nuls, atteignaient 62,3 %, du jamais



#### L'AVENIR INCERTAIN DES COMMUNES



vu pour une consultation de cette importance. Ce qui signifie que 32,8 % seulement des électeurs inscrits ont choisi leur candidat, soit un score moyen de l'ordre de 20 % par élu. Merveilleux système qui transforme une poignée d'électeurs en majorité écrasante! Troisième constat, plus préoccupant encore, une élections sont manifestation particulièrement nette du « dégagisme », comportement qui s'est progressivement installé. Les élus le sont surtout par défaut, même le président, ce qui est un comble sous la Vème République. L'intéressé lui-même n'est pas dupe, même si l'aveu reste ambigu : « Je ne suis pas l'enfant naturel de temps calmes de la vie politique, confie-t-il à la presse lors de son premier bilan de mandat, je suis le fruit d'une forme de brutalité de l'Histoire, une effraction car la France était malheureuse inquiète. (Le et Monde15/02/2018).

5- Le phénomène est général. La liste de ces « émeutes électorales » est longue, en effet : Élection de Donald Trump à la Maison-Blanche, victoire du Brexit en Grande-Bretagne, accession au pouvoir de la coalition « ligue »-mouvement « Cinq étoiles » suite à l'élimination de Matteo Renzi arrivé en sauveur de Italie il y a moins de trois ans, accession au pouvoir de Norbert Hofer et du Parti de la liberté en Autriche, montée de la droite extrême et de l'extrême droite partout en Europe (FN en France, AfD en Allemagne, Ukip en Grande-Bretagne, etc.) sans parler de la Hongrie et de la Pologne, installation dans la durée de mouvements séparatistes en Catalogne, Italie du Nord, Flandre. Autant d'événements, souvent non prévus par les sondages et en tout cas non souhaités par les médias, les partis alternant jusqu'ici au pouvoir et les électeurs « raisonnables ». Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var, membre du bureau de l'AMRF





# LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL AIGALIERS 2019









.

**Bâtiments communaux** 

**Voiries** 







Columbarium et mur restauré











3 abri bus

Ce bulletin d'informations municipales a été entièrement conçu et imprimé par le Conseil municipal et le secrétariat de Mairie, avec l'aide technique de Jim Cluchey.